



Comité syndical de Vigipol

Samedi 21 février 2026

DÉLIBÉRATIONS

SOMMAIRE

Délibération n°CS-2026-01	Approbation du Compte financier unique 2025.....	3
Délibération n°CS-2026-02	Approbation du résultat de l'exercice 2025.....	9
Délibération n°CS-2026-03	Constitution de provisions pour risques et charges.....	14
Délibération n°CS-2026-04	Modalités de participation à la formation « Lutte contre les pollutions accidentelles par hydrocarbures en zone littorale.....	20
Délibération n°CS-2026-05	Actualisation du coût d'intervention des agents dans le cadre de prestation de services	26
Délibération n°CS-2026-06	Subventions 2026 aux associations, établissements et organismes publics et autorisation de conventions définissant les conditions d'utilisation.....	31
Délibération n°CS-2026-07	Vote du Budget Primitif 2026.....	38
Délibération n°CS-2026-08	Approbation des nouvelles adhésions et modification des statuts..	45
Délibération n°CS-2026-09	Mise en place d'un appel aux dons (mécénat) pour le projet « Sensibiliser – Mémoires & Données pour une population littorale mieux avertie au risque de pollution maritime.....	50
Délibération n°CS-2026-10	Protection sociale complémentaire.....	56
Délibération n°CS-2026-11	Approbation rapport d'activité de Vigipol pour l'année 2025 et autorisation de diffusion.....	62



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 21 février 2026

Délibération n°CS-2026-01 Approbation du Compte financier unique 2025

Le samedi 21 février 2026 à 10h00, le Comité syndical de Vigipol, dûment convoqué, s'est réuni au Pôle Culturel « Le Roudour » à Saint-Martin-des-Champs (29) sous la présidence d'Erven LÉON, Président du Syndicat mixte.

Délégués :

En exercice : 180

Quorum : 91

Présents votants : 54

Pouvoirs : 56

Total des présents et représentés : 110

Date de convocation : 15 janvier 2026

Date d'affichage : 20/01/2026

DELEGUES PRESENTS

Pour les communes du département des Côtes d'Armor : Renaud MERLÉ (LA ROCHE-JAUDY), Marc NÉDÉLEC (LANNION), Maurice PENNEC (LOUANNEC), Yann QUÉRÉ (PAIMPOL), François PLÉGADES (PENVÉNAN), Raymond MORINIÈRE (PLESTIN-LES-GRÈVES), Hervé GOURMELON (PLOULEC'H), Alain ANDRÉ (PLURIEN), Jean-Max MARTIN (SAINT-MICHEL-EN-GRÈVE), Gildas MORVAN (TRÉDUDER), Hervé LORINQUER (TRÉLÉVERN), Arthur ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET (TRÉVENEUC), Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC)

Pour les communes du département du Finistère : Jean-Yves BRIANT (CARANTEC), Hélène DALBESIOLE GUERN (GOULVEN), Alain TIRILLY (GUIMAËC), Daniel GUYOMARC'H (HENVIC), Armand GLIDIC (ILE DE BATZ), Pascal CAILLY (KERLOUAN), Sébastien BELLEC (LAMPAUL-POUDALMÉZEAU), Laurent LE GOFF (LANDÉDA), Juliette BOHIC (LOCQUÉNOLÉ), Nathalie BARNET (MORLAIX), Jacques ROBIC (PLOUZOC'H), François VOGEL (PLOUGASNOU), Patrick GUEN (PLOUGOULM), Alain ROMÉY (PLOUGUERNEAU), Olivier MARZIN (PLOUGUIN), Philippe N'GOMA (PLOUNÉOUR -BRIGNOGAN-PLAGES), Roger BOSSARD (PLOUNÉVEZ-LOCHRIST), Hervé LE COZ (POULDREUZIC), Yves ROBIN (PORSPODER), Jean-Jacques ROIGNANT (ROSCOFF), Marc BOIZARD (SAINT-JEAN-DU-DOIGT), Serge LE PINVIDIC (SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS), Hervé KERGUIDUFF (SAINT-PABU), Jean-Luc DARIDON (SANTEC), Christian ABAZIOU (TRÉFLEZ), Alain GERBE (TRÉOGAT)

Pour les communes du département de l'Ille-et-Vilaine : Gérard CASANOVA (SAINT-LUNAIRE)

Pour les communes du département de la Manche : Frédérique BOURY (PORT-BAIL-SUR-MER)

Pour les communes du département du Morbihan : Eric DELANOÉ (BANGOR), Chantal JULIEN (ÉTEL), Jean-Luc GUENNEC (LE PALAIS), Pierre BEGKOYIAN (LOCMARIAQUER), Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT), Ronan JUHEL (SAUZON)

Pour le conseil départemental des Côtes d'Armor : Marie-Annick GUILLOU, Michel DESBOIS

Pour le conseil départemental du Finistère : Jean-Marc PUCHOIS

Pour le conseil départemental de l'Ille-et-Vilaine : Gaëlle MESTRIES

Pour le conseil départemental de la Manche : Yvan TAILLEBOIS

Pour le conseil régional de Bretagne : Christine PRIGENT

Pour les EPCI : Jean-Louis BUANNIC (CC Pays Bigouden Sud)

DELEGUES EXCUSES

Pour les communes du département des Côtes d'Armor : Gilbert BERTRAND (BINIC - ÉTABLES-SUR-MER), François-Yves LE THOMAS (BRÉHAT), Marie-Paule ALLAIN (ERQUY), Patrice FAUDIÈRE (FRÉHEL), Coralie BEAUVAIS (KERBORS), Roseline FAVEAUX (KERFOT), Christelle LÉVY-ROBERT (LAMBALLE-ARMOR), Michelle MENGUY (LANLOUP), Guillaume POSTADJIAN (LANMODEZ), Yoann JUMEL (LÉZARDRIEUX), Pierre-Alexis BLÉVIN (PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ), Pascal LAPORTE (PLÉRIN), Gilbert LE BRIAND (PLEUBIAN), Yvonne SÉGURA (PLEUMEUR-BODOU), Jean-Luc HERVÉ (PLÉVENON), Catherine MORIN (PLOUBAZLANEC), Gilles PAGNY (PLOUZÉC), Yann KERGOAT (PLOUMILLIAU), Damien GASPAILLARD (SAINT-BRIEUC), Gérard VILT (SAINT-CAST-LE-GUILDON), Yvon LE SÉGUILLON (TRÉDARZEC), Patrick JORAND (TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU), Mickaël EVEN (TRÉGUIER), Laurent BOYER (TRÉBEURDEN)

Pour les communes du département du Finistère : Gérard GOUZIE (PLOUDALMÉZEAU), Pascal DOURLIN (COMBRIT - SAINTE-MARINE), François BESOMBES (CONCARNEAU), Marc DEFACQ (PONT L'ABBÉ), Dominique THOMAS (CAMARET), Henri LELIAS (LANNILIS), Matthieu VIU (L'ÎLE TUDY), Fanch QUÉNOT (OUESSANT), Mickaël VILLENEUVE (PLOUÉNAN), François ROUÉ (PLOUESCAT), Pierre DUROSE (PLOUGONVELIN), Patrice COATANÉA (PLOUMOGUER), Florian PRÉVEL (PLOUZANÉ), Dominique ANDRO (PLOVAN), Philippe LUCAS (PLOZÉVET), Jean-Edern AUBRÉE (SAINT-JEAN-TROLIMON), Annie KERHASCOËT (SAINT-NIC), Marc CONSTANTIN (SAINT-POL-DE-LÉON), François SPINEC (SEIN), Hervé RICHARD (TAULÉ), Marie-Françoise LE GLÉAU (TRÉBABU), Jean-Jacques XUEREB (Tréguennec)

Pour les communes du département d'Ille-et-Vilaine : Laurence QUERRIEN (CANCALE), Caroline DESQUESSES (SAINT-MALO)

Pour les communes du département de la Manche :

Francis BOTTA (SAINT JEAN DE LA RIVIÈRE)

Pour les communes du département du Morbihan : Philippe LE FUR (HOUAT), Jacques BATHIAT (ILE-AUX-MOINES), Dominique ROUSSELOT (LOCMARIA), Frédéric PINEL (SAINT GILDAS DE RHUYS), Christophe DELAPORTE (SAINT-PIERRE QUIBERON)

Pour les communes du département de Vendée : Laurent CHAUVET (ILE D'YEU)

Pour les communes du département de Charente Maritime : Valérie VALADE (ILE D'AIX)

Pour les EPCI : Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU (CC DE BELLE-ÎLE-EN-MER), Xavier MARTIN (LTC), Hervé LE COZ (CC du Haut Pays BIGOUDEN)

Pour le conseil départemental du Finistère : Barthélémy GONELLA

Pour le conseil départemental d'Ille et vilaine : Marcel LE MOAL

Pour le conseil départemental de la Manche : Benoît FIDELIN, Damien PILLON

Pour le conseil régional de Bretagne : Gaël LE MEUR, Daniel CUEFF, Denis PALLUEL, Aurélie MARTORELL

POUVOIRS

Pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Sylvie DONNART (PLOURIVO)

à

Yann QUÉRÉ (PAIMPOL)

Patrick HOUSSARD (PONTRIEUX)	à	Renaud MERLÉ (LA ROCHE JAUDY)
Serge HENRY (TROGUÉRY)	à	Renaud MERLÉ (LA ROCHE JAUDY)
Gaël STÉPHAN (TRÉGASTEL)	à	Maurice PENNEC (LOUANNEC)
Didier GHEUX (PLOUHA) (TRÉVENEUC)	à	Arthur ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET
Loïc RAOUL (PORDIC) (TRÉVENEUC)	à	Arthur ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET
Pierre BOULAD (SAINT-QUAY-PORTRIEUX) (TRÉVENEUC)	à	Arthur ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET
Jean-Pierre QUESNEL (PLOUGRESCANT)	à	Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC)
Yves CORBEL (PLOUGUIEL)	à	François PLÉGADES (PENVÉNAN)
Jean-Luc ROUXEL (PLÉBOULLE)	à	Alain ANDRÉ (PLURIEN)

Pour les communes du département du Finistère :

Olivier HERLEDANT (Kerlaz)	à	Jean-Yves BRIANT (CARANTEC)
Patrick BERTHELOT (CROZON)	à	Jean-Yves BRIANT (CARANTEC)
Michel ABARNOU (LOCMARIA-PLOUZANÉ)	à	Jean-Yves BRIANT (CARANTEC)
Yann BRIAND (LOCQUIREC)	à	Alain TIRILLY (GUIMAËC)
Gérard LE GUEN (GUISSENY)	à	Pascal CAILLY (KERLOUAN)
François LE BERRE (LAMPAUL-POUARZEL)	à	Sébastien BELLEC (LAMPAUL-POUDALMÉZEAU)
Gildas FOREST (BRÉLÈS)	à	Sébastien BELLEC (LAMPAUL-POUDALMÉZEAU)
Patrick SANCHEZ (LE CONQUET)	à	Sébastien BELLEC (LAMPAUL-POUDALMÉZEAU)
Grégory HELLIO (CLÉDER)	à	Patrick GUEN (PLOUGOULM)
Philippe CRÉACH (SIBIRIL)	à	Patrick GUEN (PLOUGOULM)
Guy TALOC (TRÉGLONOU)	à	Alain ROMÉY (PLOUGUERNEAU)
Philippe MORVAN (LE RELECQ-KERHUON)	à	Olivier MARZIN (PLOUGUIN)
Camille BESSON (PLOUIDER)	à	Roger BOSSARD (PLOUNÉVEZ-LOCHRIST)
Isidore TALARMIN (LANDUNVEZ)	à	Yves ROBIEN (PORSPODER)
Arnaud LEYZOUR (LANILDUT)	à	Yves ROBIEN (PORSPODER)
Ronan JÉZÉQUEL (POUARZEL)	à	Yves ROBIEN (PORSPODER)
Pascal GODEC (LE GUILVINEC)	à	Alain GERBE (TRÉOGAT)
Jean-Yves ROZEN (Plobannaec – Lesconil)	à	Alain GERBE (TRÉOGAT)
Stéphane DAOULAS (PLOMEUR)	à	Alain GERBE (TRÉOGAT)
Didier DELHALLE (MOLÈNE)	à	Ronan JUHEL (SAUZON)
Jean-Marc BREN (PENMARC'H)	à	Jean-Louis BUANNIC (CC Pays Bigouden Sud)
Tarek HAMED (BREST)	à	Jean-Louis BUANNIC (CC Pays Bigouden Sud)
Nathalie CARROT-TANNEAU (TREFFIAGAT-LÉCHIAGAT)	à	Jean-Louis BUANNIC (CC Pays Bigouden Sud)

Pour les communes du département d'Ille et Vilaine :

Patrice VIVIEN (SAINT-COULOMB)	à	Gérard CASANOVA (SAINT-LUNAIRE)
--------------------------------	---	---------------------------------

Pour les communes du département de la Manche :

Annie POISSON (BARNEVILLE-CARTERET)	à	Frédérique BOURY (PORT-BAIL-SUR-MER)
Michel PACILLY (LES MOITIERS D'ALONNE)	à	Frédérique BOURY (PORT-BAIL-SUR-MER)
Georges HELAOUET (SAINT-GEORGES DE LA RIVIÈRE)	à	Frédérique BOURY (PORT-BAIL-SUR-MER)

Pour les communes du département du Morbihan :

Philippe BOUILLARD (BILLIERS)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Sophie LECANUET (LA TRINITE-SUR-MER)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Eric PROSPER (PLOUHARNEL)	à	Pierre BEGKOYIAN (LOCMARIAQUER)
Daniel LE CARRER (BELZ)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Pascal MARTEAU (ERDEVEN)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Florence MAHEVAS (LOCOAL-MENDON)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Régis JAFFRÉ (PLOUHINEC)	à	Ronan JUHEL (SAUZON)
Gildas QUENDO (QUIBERON)	à	Pierre BEGKOYIAN (LOCMARIAQUER)
Patrick AGAESSE (SAINTE-HÉLÈNE)	à	Pierre BEGKOYIAN (LOCMARIAQUER)
Bertrand MASSONNEAU (LOCTUDY)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Emilie MOIDSON (HOËDIC)	à	Ronan JUHEL (SAUZON)

Pour les EPCI :

Marc ROUSIC (MORLAIX COMMUNAUTÉ)à

Serge LE PINVIDIC (SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS)

Pour le Conseil Départemental du Finistère :

Viviane BERVAS

à

Jean-Marc PUCHOIS

Laure CARAMARO

à

Jean-Marc PUCHOIS

Pour le Conseil Départemental des Côtes d'Armor :

Solenn MESLAY

à

Marie-Annick GUILLOU

Graziella SÉGONI

à

Marie-Annick GUILLOU

Pour le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine

Cécile BOUTON

à

Gaëlle MESTRIES (CD 35)

Yann SOULABAILLE

à

Gaëlle MESTRIES (CD 35)

Pour le Conseil Départemental de la Manche

Daniel DENIS

à

Yvan TAILLEBOIS (CD50)

Secrétaire de séance : Yvan TAILLEBOIS (CD50)

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le CFU 2025 du Syndicat mixte Vigipol ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration ;

Considérant que, dans ce cadre, M. Erven LÉON, Président a quitté la séance et le Comité syndical a siégé sous la présidence de Ronan JUHEL, Vice-président de Vigipol ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	3 999,77 €	468 970, 77€	472 970,54 €
	Recettes réalisées	3 227,87 €	453 688,40 €	456 916,27 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	21 827,28 €	697 834,11 €	719 401,62 €
	Dépenses réalisées	1 370,40 €	418 031,22 €	419 401,62€
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	1 857,47 €	35 657,18 €	37 514,65€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	17 827,98 €	228 863,34 €	246 690,85 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	19 684,98 €	264 520,52 €	284 205,50 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	19 684,98 €	264 520,52 €	284 205,50€

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, Monsieur le Président étant sorti et n'ayant pas pris part au vote

- > **APPROUVE** le CFU 2025 du Syndicat mixte Vigipol ;
- > **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- > Nombre de votants : 110
- > Nombre de suffrages exprimés : 110
- > Majorité requise : 56

Vote :

Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0

Décision approuvée par la majorité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,



Yvan TAILLEBOIS
Secrétaire



Erven LÉON
Président



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 21 février 2026

Délibération n°CS-2026-02 Affectation du résultat de l'exercice 2025

Le samedi 21 février 2026 à 10h00, le Comité syndical de Vigipol, dûment convoqué, s'est réuni au Pôle Culturel « Le Roudour » à Saint-Martin-des-Champs (29) sous la présidence d'Erven LÉON, Président du Syndicat mixte.

Délégués :

En exercice : 180

Quorum : 91

Présents votants : 55

Pouvoirs : 59

Total des présents et représentés : 114

Date de convocation : 15 janvier 2026

Date d'affichage : 20/01/2026

DELEGUES PRESENTS

Pour les communes du département des Côtes d'Armor : Renaud MERLÉ (LA ROCHE-JAUDY), Marc NÉDÉLEC (LANNION), Maurice PENNEC (LOUANNEC), Yann QUÉRÉ (PAIMPOL), François PLÉGADES (PENVÉNAN), Erven LÉON (PERROS-GUIREC), Raymond MORINIÈRE (PLESTIN-LES-GRÈVES), Hervé GOURMELON (PLOULEC'H), Alain ANDRÉ (PLURIEN), Jean-Max MARTIN (SAINT-MICHEL-EN-GRÈVE), Gildas MORVAN (TRÉDUDER), Hervé LORINQUER (TRÉLÉVERN), Arthur ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET (TRÉVENEUC), Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC)

Pour les communes du département du Finistère : Jean-Yves BRIANT (CARANTEC), Héliène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN), Alain TIRILLY (GUIMAËC), Daniel GUYOMARC'H (HENVIC), Armand GLIDIC (ILE DE BATZ), Pascal CAILLY (KERLOUAN), Sébastien BELLEC (LAMPAUL-PLOUDALMÉZEAU), Laurent LE GOFF (LANDÉDA), Juliette BOHIC (LOCQUÉNOLÉ), Nathalie BARNET (MORLAIX), Jacques ROBIC (PLOUZOC'H), François VOGEL (PLOUGASNOU), Patrick GUEN (PLOUGOULM), Alain ROMEY (PLOUGUERNEAU), Olivier MARZIN (PLOUGUIN), Philippe N'GOMA (PLOUNÉOUR -BRIGNOGAN-PLAGES), Roger BOSSARD (PLOUNÉVEZ-LOCHRIST), Hervé LE COZ (POULDREUZIC), Yves ROBIN (PORSPODER), Jean-Jacques ROIGNANT (ROSCOFF), Marc BOIZARD (SAINT-JEAN-DU-DOIGT), Serge LE PINVIDIC (SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS), Hervé KERGUIDUFF (SAINT-PABU), Jean-Luc DARIDON (SANTEC), Christian ABAZIOU (TRÉFLEZ), Alain GERBE (TRÉOGAT)

Pour les communes du département de l'Ille-et-Vilaine : Gérard CASANOVA (SAINT-LUNAIRE)

Pour les communes du département de la Manche : Frédérique BOURY (PORT-BAIL-SUR-MER)

Pour les communes du département du Morbihan : Eric DELANOÉ (BANGOR), Chantal JULIEN (ÉTEL), Jean-Luc GUENNEC (LE PALAIS), Pierre BEGKOYIAN (LOCMARIAQUER), Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT), Ronan JUHEL (SAUZON)

Pour le conseil départemental des Côtes d'Armor : Marie-Annick GUILLOU, Michel DESBOIS

Pour le conseil départemental du Finistère : Jean-Marc PUCHOIS

Pour le conseil départemental de l'Ille-et-Vilaine : Gaëlle MESTRIES

Pour le conseil départemental de la Manche : Yvan TAILLEBOIS

Pour le conseil régional de Bretagne : Christine PRIGENT

Pour les EPCI : Jean-Louis BUANNIC (CC Pays Bigouden Sud)

DELEGUES EXCUSES

Pour les communes du département des Côtes d'Armor : Gilbert BERTRAND (BINIC - ÉTABLES-SUR-MER), François-Yves LE THOMAS (BRÉHAT), Marie-Paule ALLAIN (ERQUY), Patrice FAUDIÈRE (FRÉHEL), Coralie BEAUVAIS (KERBORS), Roseline FAVEAUX (KERFOT), Christelle LÉVY-ROBERT (LAMBALLE-ARMOR), Michelle MENGUY (LANLOUP), Guillaume POSTADJIAN (LANMODEZ), Yoann JUMEL (LÉZARDRIEUX), Pierre-Alexis BLÉVIN (PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ), Pascal LAPORTE (PLÉRIN), Gilbert LE BRIAND (PLEUBIAN), Yvonne SÉGURA (PLEUMEUR-BODOU), Jean-Luc HERVÉ (PLÉVENON), Catherine MORIN (PLOUBAZLANEC), Gilles PAGNY (PLOUZÉC), Yann KERGOAT (PLOUMILLIAU), Damien GASPAILLARD (SAINT-BRIEUC), Gérard VILT (SAINT-CAST-LE-GUILDON), Yvon LE SÉGUILLON (TRÉDARZEC), Patrick JORAND (TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU), Mickaël EVEN (TRÉGUIER), Laurent BOYER (TRÉBEURDEN)

Pour les communes du département du Finistère : Gérard GOUZIEU (PLOUDALMÉZEAU), Pascal DOURLIN (COMBRIT - SAINTE-MARINE), François BESOMBES (CONCARNEAU), Marc DEFACQ (PONT L'ABBÉ), Dominique THOMAS (CAMARET), Henri LELIAS (LANNILIS), Matthieu VIU (L'ÎLE TUDY), Fanch QUÉNOT (OUÉSSANT), Mickaël VILLENEUVE (PLOUÉNAN), François ROUÉ (PLOUESCAT), Pierre DUROSE (PLOUGONVELIN), Patrice COATANÉA (PLOUMOGUER), Florian PRÉVEL (PLOUZANÉ), Dominique ANDRO (PLOVAN), Philippe LUCAS (PLOZÉVET), Jean-Edern AUBRÉE (SAINT-JEAN-TROLIMON), Annie KERHASCOËT (SAINT-NIC), Marc CONSTANTIN (SAINT-POL-DE-LÉON), François SPINEC (SEIN), Hervé RICHARD (TAULÉ), Marie-Françoise LE GLÉAU (TRÉBABU), Jean-Jacques XUEREB (Tréguennec)

Pour les communes du département d'Ille-et-Vilaine : Laurence QUERRIEN (CANCALE), Caroline DESQUESSÉS (SAINT-MALO)

Pour les communes du département de la Manche : Francis BOTTA (SAINT JEAN DE LA RIVIÈRE)

Pour les communes du département du Morbihan : Philippe LE FUR (HOUAT), Jacques BATHIAT (ILE-AUX-MOINES), Dominique ROUSSELOT (LOCMARIA), Frédéric PINEL (SAINT GILDAS DE RHUYS), Christophe DELAPORTE (SAINT-PIERRE QUIBERON)

Pour les communes du département de Vendée : Laurent CHAUVET (ILE D'YEU)

Pour les communes du département de Charente Maritime : Valérie VALADE (ILE D'AIX)

Pour les EPCI : Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU (CC DE BELLE-ÎLE-EN-MER), Xavier MARTIN (LTC), Hervé LE COZ (CC du Haut Pays BIGOUDEN)

Pour le conseil départemental du Finistère : Barthélémy GONELLA

Pour le conseil départemental d'Ille et vilaine : Marcel LE MOAL

Pour le conseil départemental de la Manche : Benoît FIDELIN, Damien PILLON

Pour le conseil régional de Bretagne : Gaël LE MEUR, Daniel CUEFF, Denis PALLUEL, Aurélie MARTORELL

POUVOIRS

Pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Sylvie DONNART (PLOURIVO)
Patrick HOUSSARD (PONTRIEUX)

à
à

Yann QUÉRÉ (PAIMPOL)
Renaud MERLÉ (LA ROCHE JAUDY)

Serge HENRY (TROGUÉRY)	à	Renaud MERLÉ (LA ROCHE JAUDY)
Gaël STÉPHAN (TRÉGASTEL)	à	Maurice PENNEC (LOUANNEC)
Didier GHEUX (PLOUHA) (TRÉVENEUC)	à	Arthur ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET
Loïc RAOUL (PORDIC) (TRÉVENEUC)	à	Arthur ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET
Pierre BOULAD (SAINT-QUAY-PORTRIEUX) (TRÉVENEUC)	à	Arthur ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET
Jean-Pierre QUESNEL (PLOUGRESCANT)	à	Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC)
Marie-Yvonne GALLAIS (MINIHY-TRÉGUIER)	à	Erven LÉON (PERROS-GUIREC)
Gilbert LE CHEVANTON (PLEUDANIEL)	à	Erven LÉON (PERROS-GUIREC)
Xavier HAMON (BREST)	à	Erven LÉON (PERROS-GUIREC)
Yves CORBEL (PLOUGUIEL)	à	François PLÉGADES (PENVÉNAN)
Jean-Luc ROUXEL (PLÉBOULLE)	à	Alain ANDRÉ (PLURIEN)

Pour les communes du département du Finistère :

Olivier HERLEDANT (Kerlaz)	à	Jean-Yves BRIANT (CARANTEC)
Patrick BERTHELOT (CROZON)	à	Jean-Yves BRIANT (CARANTEC)
Michel ABARNOU (LOCMARIA-PLOUZANÉ)	à	Jean-Yves BRIANT (CARANTEC)
Yann BRIAND (LOCQUIREC)	à	Alain TIRILLY (GUIMAËC)
Gérard LE GUEN (GUISSENY)	à	Pascal CAILLY (KERLOUAN)
François LE BERRÉ (LAMPAUL-PLOUARZEL)	à	Sébastien BELLEC (LAMPAUL-PLOUDALMÉZEAU)
Gildas FOREST (BRÉLÈS)	à	Sébastien BELLEC (LAMPAUL-PLOUDALMÉZEAU)
Patrick SANCHEZ (LE CONQUET)	à	Sébastien BELLEC (LAMPAUL-PLOUDALMÉZEAU)
Grégory HELLIO (CLÉDER)	à	Patrick GUEN (PLOUGOULM)
Philippe CRÉACH (SIBIRIL)	à	Patrick GUEN (PLOUGOULM)
Guy TALOC (TRÉGLONOU)	à	Alain ROMÉY (PLOUGUERNEAU)
Philippe MORVAN (LE RELECQ-KERHUON)	à	Olivier MARZIN (PLOUGUIN)
Camille BESSON (PLOUIDER)	à	Roger BOSSARD (PLOUNÉVEZ-LOCHRIST)
Isidore TALARMIN (LANDUNVEZ)	à	Yves ROBIEN (PORSPODER)
Arnaud LEYZOUR (LANILDUT)	à	Yves ROBIEN (PORSPODER)
Ronan JÉZÉQUEL (PLOUARZEL)	à	Yves ROBIEN (PORSPODER)
Pascal GODEC (LE GUILVINEC)	à	Alain GERBE (TRÉOGAT)
Jean-Yves ROZEN (Plobannaec – Lesconil)	à	Alain GERBE (TRÉOGAT)
Stéphane DAOULAS (PLOMEUR)	à	Alain GERBE (TRÉOGAT)
Didier DELHALLE (MOLÈNE)	à	Ronan JUHEL (SAUZON)
Jean-Marc BREN (PENMARC'H)	à	Jean-Louis BUANNIC (CC Pays Bigouden Sud)
Tarek HAMED (BREST)	à	Jean-Louis BUANNIC (CC Pays Bigouden Sud)
Nathalie CARROT-TANNEAU (TREFFIAGAT-LÉCHIAGAT)	à	Jean-Louis BUANNIC (CC Pays Bigouden Sud)

Pour les communes du département d'Ille et Vilaine :

Patrice VIVIEN (SAINT-COULOMB)	à	Gérard CASANOVA (SAINT-LUNAIRE)
--------------------------------	---	---------------------------------

Pour les communes du département de la Manche :

Annie POISSON (BARNEVILLE-CARTERET)	à	Frédérique BOURY (PORT-BAIL-SUR-MER)
Michel PACILLY (LES MOITIERS D'ALONNE)	à	Frédérique BOURY (PORT-BAIL-SUR-MER)
Georges HELAOUET (SAINT-GEORGES DE LA RIVIÈRE)	à	Frédérique BOURY (PORT-BAIL-SUR-MER)

Pour les communes du département du Morbihan :

Philippe BOUILLARD (BILLIERS)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Sophie LECANUET (LA TRINITE-SUR-MER)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Eric PROSPER (PLOUHARNEL)	à	Pierre BEGKOYIAN (LOCMARIAQUER)
Daniel LE CARRER (BELZ)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Pascal MARTEAU (ERDEVEN)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Florence MAHEVAS (LOCOAL-MENDON)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Régis JAFFRÉ (PLOUHINEC)	à	Ronan JUHEL (SAUZON)

Gildas QUENDO (QUIBERON)	à	Pierre BEGKOYIAN (LOCMARIAQUER)
Patrick AGAESSE (SAINTE-HÉLÈNE)	à	Pierre BEGKOYIAN (LOCMARIAQUER)
Bertrand MASSONNEAU (LOCTUDY)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Emilie MOIDSON (HOËDIC)	à	Ronan JUHEL (SAUZON)

Pour les EPCI :

Marc ROUSIC (MORLAIX COMMUNAUTÉ) à Serge LE PINVIDIC (SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS)

Pour le Conseil Départemental du Finistère :

Viviane BERVAS	à	Jean-Marc PUCHOIS
Laure CARAMARO	à	Jean-Marc PUCHOIS

Pour le Conseil Départemental des Côtes d'Armor :

Solenn MESLAY	à	Marie-Annick GUILLOU
Graziella SÉGONI	à	Marie-Annick GUILLOU

Pour le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine

Cécile BOUTON	à	Gaëlle MESTRIES (CD 35)
Yann SOULABAILLE	à	Gaëlle MESTRIES (CD 35)

Pour le Conseil Départemental de la Manche

Daniel DENIS à Yvan TAILLEBOIS (CD50)

Secrétaire de séance : Yvan TAILLEBOIS (CD50)

Vu l'article L2311-5 du Code général des collectivités territoriales relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;

Vu la délibération n°2026-01 du Comité syndical approuvant le compte financier unique 2025 ;

Le Président expose que le compte financier unique fait apparaître :

> **un excédent de fonctionnement de 264 520,52 €**

Total des dépenses de fonctionnement	418 031,22 €
Total de recettes de fonctionnement	453 688,40 €
Résultat de l'exercice 2025	35 657,18 €
Report de l'exercice 2024 (R002)	228 863,34 €
Résultat de fonctionnement à affecter	264 520,52 €

> **un excédent d'investissement de 19 684,98 €**

Total des dépenses d'investissement	1 370,40 €
Total de recettes d'investissement	3 227,87 €
Solde d'exécution de l'exercice 2025	1 857,47 €
Report de l'exercice 2024;(R001)	17 827,51 €
Résultat d'investissement à affecter	19 684,98 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- > **Décide** d'affecter le résultat de l'exercice 2025 comme suit :
- + en section d'investissement : 19 684,98 €
 - + en section de fonctionnement : 264 520,52 €

- > Nombre de votants : 114
> Nombre de suffrages exprimés : 114
> Majorité requise : 58

Vote :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0

Décision approuvée par la majorité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,



Erven LÉON
Président



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 21 février 2026

Délibération n°CS-2026-03 Constitution de provisions pour risques et charges

Le samedi 21 février 2026 à 10h00, le Comité syndical de Vigipol, dûment convoqué, s'est réuni au Pôle Culturel « Le Roudour » à Saint-Martin-des-Champs (29) sous la présidence d'Erven LÉON, Président du Syndicat mixte.

Délégués :

En exercice : 180

Quorum : 91

Présents votants : 55

Pouvoirs : 59

Total des présents et représentés : 114

Date de convocation : 15 janvier 2026

Date d'affichage : 20/01/2026

DELEGUES PRESENTS

Pour les communes du département des Côtes d'Armor : Renaud MERLÉ (LA ROCHE-JAUDY), Marc NÉDÉLEC (LANNION), Maurice PENNEC (LOUANNEC), Yann QUÉRÉ (PAIMPOL), François PLÉGADES (PENVÉNAN), Erven LÉON (PERROS-GUIREC), Raymond MORINIÈRE (PLESTIN-LES-GRÈVES), Hervé GOURMELON (PLOULEC'H), Alain ANDRÉ (PLURIEN), Jean-Max MARTIN (SAINT-MICHEL-EN-GRÈVE), Gildas MORVAN (TRÉDUDER), Hervé LORINQUER (TRÉLÉVERN), Arthur ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET (TRÉVENEUC), Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC),

Pour les communes du département du Finistère : Jean-Yves BRIANT (CARANTEC), Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN), Alain TIRILLY (GUIMAËC), Daniel GUYOMARC'H (HENVIC), Armand GLIDIC (ILE DE BATZ), Pascal CAILLY (KERLOUAN), Sébastien BELLEC (LAMPAUL-PLOUDALMÉZEAU), Laurent LE GOFF (LANDÉDA), Juliette BOHIC (LOCQUÉNOLÉ), Nathalie BARNET (MORLAIX), Jacques ROBIC (PLOUZOC'H), François VOGEL (PLOUGASNOU), Patrick GUEN (PLOUGOULM), Alain ROMÉY (PLOUGUERNEAU), Olivier MARZIN (PLOUGUIN), Philippe N'GOMA (PLOUNÉOUR -BRIGNOGAN-PLAGES), Roger BOSSARD (PLOUNÉVEZ-LOCHRIST), Hervé LE COZ (POULDREUZIC), Yves ROBIN (PORSPODER), Jean-Jacques ROIGNANT (ROSCOFF), Marc BOIZARD (SAINT-JEAN-DU-DOIGT), Serge LE PINVIDIC (SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS), Hervé KERGUIDUFF (SAINT-PABU), Jean-Luc DARIDON (SANTEC), Christian ABAZIOU (TRÉFLEZ), Alain GERBE (TRÉOGAT),

Pour les communes du département de l'Ille-et-Vilaine : Gérard CASANOVA (SAINT-LUNAIRE)

Pour les communes du département de la Manche : Frédérique BOURY (PORT-BAIL-SUR-MER)

Pour les communes du département du Morbihan : Eric DELANOÉ (BANGOR), Chantal JULIEN (ÉTEL), Jean-Luc GUENNEC (LE PALAIS), Pierre BEGKOYIAN (LOCMARIAQUER), Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT), Ronan JUHEL (SAUZON)

Pour le conseil départemental des Côtes d'Armor : Marie-Annick GUILLOU, Michel DESBOIS

Pour le conseil départemental du Finistère : Jean-Marc PUCHOIS

Pour le conseil départemental de l'Ille-et-Vilaine : Gaëlle MESTRIES,

Pour le conseil départemental de la Manche : Yvan TAILLEBOIS

Pour le conseil régional de Bretagne : Christine PRIGENT

Pour les EPCI : Jean-Louis BUANNIC (CC Pays Bigouden Sud),

DELEGUES EXCUSES

Pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Gilbert BERTRAND (BINIC - ÉTABLES-SUR-MER), François-Yves LE THOMAS (BRÉHAT), Marie-Paule ALLAIN (ERQUY), Patrice FAUDIÈRE (FRÉHEL), Coralie BEAUVAIS (KERBORS), Roseline FAVEAUX (KERFOT), Christelle LÉVY-ROBERT (LAMBALLE-ARMOR), Michelle MENGUY (LANLOUP), Guillaume POSTADJIAN (LANMODEZ), Yoann JUMEL (LÉZARDRIEUX), Pierre-Alexis BLÉVIN (PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ), Pascal LAPORTE (PLÉRIN), Gilbert LE BRIAND (PLEUBIAN), Yvonne SÉGURA (PLEUMEUR-BODOU), Jean-Luc HERVÉ (PLÉVENON), Catherine MORIN (PLOUBAZLANEC), Gilles PAGNY (PLOUZÉC), Yann KERGOAT (PLOUMILLIAU), Damien GASPAILLARD (SAINT-BRIEUC), Gérard VILT (SAINT-CAST-LE-GUILDON), Yvon LE SÉGUILLON (TRÉDARZEC), Patrick JORAND (TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU), Mickaël EVEN (TRÉGUIER), Laurent BOYER (TRÉBEURDEN),

Pour les communes du département du Finistère : Gérard GOUZIE (PLOUDALMÉZEAU), Pascal DOURLIN (COMBRIT - SAINTE-MARINE), François BESOMBES (CONCARNEAU), Marc DEFACQ (PONT L'ABBÉ), Dominique THOMAS (CAMARET), Henri LELIAS (LANNILIS), Matthieu VIU (L'ÎLE TUDY), Fanch QUÉNOT (OUESSANT), Mickaël VILLENEUVE (PLOUÉNAN), François ROUÉ (PLOUESCAT), Pierre DUROSE (PLOUGONVELIN), Patrice COATANÉA (PLOUMOGUER), Florian PRÉVEL (PLOUZANÉ), Dominique ANDRO (PLOVAN), Philippe LUCAS (PLOZÉVET), Jean-Edern AUBRÉE (SAINT-JEAN-TROLIMON), Annie KERHASCOËT (SAINT-NIC), Marc CONSTANTIN (SAINT-POL-DE-LÉON), François SPINEC (SEIN), Hervé RICHARD (TAULÉ), Marie-Françoise LE GLÉAU (TRÉBABU), Jean-Jacques XUEREB (Tréguennec)

Pour les communes du département d'Ille-et-Vilaine : Laurence QUERRIEN (CANCALE), Caroline DESQUESSES (SAINT-MALO)

Pour les communes du département de la Manche :

Francis BOTTA (SAINT JEAN DE LA RIVIÈRE)

Pour les communes du département du Morbihan : Philippe LE FUR (HOUAT), Jacques BATHIAT (ILE-AUX-MOINES), Dominique ROUSSELOT (LOCMARIA), Frédéric PINEL (SAINT GILDAS DE RHUYS), Christophe DELAPORTE (SAINT-PIERRE QUIBERON),

Pour les communes du département de Vendée :

Laurent CHAUVET (ILE D'YEU)

Pour les communes du département de Charente Maritime :

Valérie VALADE (ILE D'AIX)

Pour les EPCI : Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU (CC DE BELLE-ÎLE-EN-MER), Xavier MARTIN (LTC), Hervé LE COZ (CC du Haut Pays BIGOUDEN)

Pour le conseil départemental du Finistère : Barthélémy GONELLA,

Pour le conseil départemental d'Ille et vilaine : Marcel LE MOAL

Pour le conseil départemental de la Manche : Benoît FIDELIN, Damien PILLON

Pour le conseil régional de Bretagne : Gaël LE MEUR, Daniel CUEFF, Denis PALLUEL, Aurélie MARTORELL

POUVOIRS

Pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Sylvie DONNART (PLOURIVO)	à	Yann QUÉRÉ (PAIMPOL)
Patrick HOUSSARD (PONTRIEUX)	à	Renaud MERLÉ (LA ROCHE JAUDY)
Serge HENRY (TROGUÉRY)	à	Renaud MERLÉ (LA ROCHE JAUDY)
Gaël STÉPHAN (TRÉGASTEL)	à	Maurice PENNEC (LOUANNEC)
Didier GHEUX (PLOUHA) (TRÉVENEUC)	à	Arthur ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET
Loïc RAOUL (PORDIC) (TRÉVENEUC)	à	Arthur ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET
Pierre BOULAD (SAINT-QUAY-PORTRIEUX) (TRÉVENEUC)	à	Arthur ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET
Jean-Pierre QUESNEL (PLOUGRESCANT)	à	Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC)
Marie-Yvonne GALLAIS (MINIHY-TRÉGUIER)	à	Erven LÉON (PERROS-GUIREC)
Gilbert LE CHEVANTON (PLEUDANIEL)	à	Erven LÉON (PERROS-GUIREC)
Xavier HAMON (BREST)	à	Erven LÉON (PERROS-GUIREC)
Yves CORBEL (PLOUGUIEL)	à	François PLÉGADES (PENVÉNAN)
Jean-Luc ROUXEL (PLÉBOULLE)	à	Alain ANDRÉ (PLURIEN)

Pour les communes du département du Finistère :

Olivier HERLEDANT (Kerlaz)	à	Jean-Yves BRIANT (CARANTEC)
Patrick BERTHELOT (CROZON)	à	Jean-Yves BRIANT (CARANTEC)
Michel ABARNOU (LOCMARIA-PLOUZANÉ)	à	Jean-Yves BRIANT (CARANTEC)
Yann BRIAND (LOCQUIREC)	à	Alain TIRILLY (GUIMAËC)
Gérard LE GUEN (GUISSÉNY)	à	Pascal CAILLY (KERLOUAN)
François LE BERRE (LAMPAUL-PLOUARZEL) PLOUDALMÉZEAU)	à	Sébastien BELLEC (LAMPAUL-
Gildas FOREST (BRÉLÈS) PLOUDALMÉZEAU)	à	Sébastien BELLEC (LAMPAUL-
Patrick SANCHEZ (LE CONQUET) PLOUDALMÉZEAU)	à	Sébastien BELLEC (LAMPAUL-
Grégory HELLIO (CLÉDER)	à	Patrick GUEN (PLOUGOULM)
Philippe CRÉACH (SIBIRIL)	à	Patrick GUEN (PLOUGOULM)
Guy TALOC (TRÉGLONOU)	à	Alain ROMÉY (PLOUGUERNEAU)
Philippe MORVAN (LE RELECQ-KERHUON)	à	Olivier MARZIN (PLOUGUIN)
Camille BESSON (PLOUIDER)	à	Roger BOSSARD (PLOUNÉVEZ-LOCHRIST)
Isidore TALARMIN (LANDUNVEZ)	à	Yves ROBIEN (PORSPODER)
Arnaud LEYZOUR (LANILDUT)	à	Yves ROBIEN (PORSPODER)
Ronan JÉZÉQUEL (PLOUARZEL)	à	Yves ROBIEN (PORSPODER)
Pascal GODEC (LE GUILVINEC)	à	Alain GERBE (TRÉOGAT)
Jean-Yves ROZEN (Plobannalec – Lesconil)	à	Alain GERBE (TRÉOGAT)
Stéphane DAOULAS (PLOMEUR)	à	Alain GERBE (TRÉOGAT)
Didier DELHALLE (MOLÈNE)	à	Ronan JUHEL (SAUZON)
Jean-Marc BREN (PENMARC'H)	à	Jean-Louis BUANNIC (CC Pays Bigouden Sud)
Tarek HAMED (BREST)	à	Jean-Louis BUANNIC (CC Pays Bigouden Sud)
Nathalie CARROT-TANNEAU (TREFFIAGAT-LÉCHIAGAT)	à	Jean-Louis BUANNIC (CC Pays Bigouden Sud)

Pour les communes du département d'Ille et Vilaine :

Patrice VIVIEN (SAINT-COULOMB)	à	Gérard CASANOVA (SAINT-LUNAIRE)
--------------------------------	---	---------------------------------

Pour les communes du département de la Manche :

Annie POISSON (BARNEVILLE-CARTERET)	à	Frédérique BOURY (PORT-BAIL-SUR-MER)
Michel PACILLY (LES MOITIERS D'ALONNE)	à	Frédérique BOURY (PORT-BAIL-SUR-MER)
Georges HELAOUET (SAINT-GEORGES DE LA RIVIÈRE)	à	Frédérique BOURY (PORT-BAIL-SUR-MER)

Pour les communes du département du Morbihan :

Philippe BOUILLARD (BILLIERS)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Sophie LECANUET (LA TRINITE-SUR-MER)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Eric PROSPER (PLOUHARNEL)	à	Pierre BEGKOYIAN (LOCMARIAQUER)
Daniel LE CARRER (BELZ)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Pascal MARTEAU (ERDEVEN)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Florence MAHEVAS (LOCOAL-MENDON)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Régis JAFFRÉ (PLOUHINEC)	à	Ronan JUHEL (SAUZON)
Gildas QUENDO (QUIBERON)	à	Pierre BEGKOYIAN (LOCMARIAQUER)
Patrick AGAESSE (SAINTE-HÉLÈNE)	à	Pierre BEGKOYIAN (LOCMARIAQUER)
Bertrand MASSONNEAU (LOCTUDY)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Emilie MOIDSON (HOËDIC)	à	Ronan JUHEL (SAUZON)

Pour les EPCI :

Marc ROUSIC (MORLAIX COMMUNAUTÉ CHAMPS)	à	Serge LE PINVIDIC (SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS)
---	---	---

Pour le Conseil Départemental du Finistère :

Viviane BERVAS	à	Jean-Marc PUCHOIS
Laure CARAMARO	à	Jean-Marc PUCHOIS

Pour le Conseil Départemental des Côtes d'Armor :

Solenn MESLAY	à	Marie-Annick GUILLOU
Graziella SÉGONI	à	Marie-Annick GUILLOU

Pour le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine

Cécile BOUTON	à	Gaëlle MESTRIES (CD 35)
Yann SOULABAILLE	à	Gaëlle MESTRIES (CD 35)

Pour le Conseil Départemental de la Manche

Daniel DENIS	à	Yvan TAILLEBOIS (CD50)
--------------	---	------------------------

Secrétaire de séance : Yvan TAILLEBOIS (CD50)

Vu l'article 106-111 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) prévoit que « Les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le référentiel budgétaire et comptable M57 » ;

Vu l'article L5217-22 du Code général des collectivités territoriales précisant les normes à appliquer concernant les provisions pour risques et charges ;

Vu la délibération n°CS-2021-24 du Comité syndical approuvant le passage anticipé à la nomenclature comptable M57 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n°CS-2023-04 du Comité syndical adoptant le règlement budgétaire et financier ;

Vu la délibération n°CS-2025-27 du Comité syndical approuvant le bilan 2025 et les orientations 2026 lors de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026 ;

Vu la délibération n°CS-2026-01 du Comité syndical approuvant le compte financier unique 2025 ;

Le Président expose que :

La constitution de provisions pour risques et charges est obligatoire dès lors qu'il y a apparition du risque. La constatation de dépréciations est obligatoire en cas de perte de valeur d'un actif.

Les provisions sont recensées, évaluées et comptabilisées en fin d'exercice au plus tard, au vu des risques intervenus au cours de l'année, éventuellement connus entre le 31 décembre et la date de l'arrêté des comptes.

Toutefois, dès lors qu'un événement survient et rend probable le décaissement d'une somme d'argent, la collectivité doit constater une provision (ouverture d'un contentieux par exemple), à hauteur du montant estimé de la charge ou du risque qui pourrait en résulter.

Les provisions ont un caractère provisoire :

- > Elles doivent être ajustées tous les ans au regard de l'évolution des risques et charges encourus ;
- > Les provisions devenues sans objet à la suite de la réalisation ou de la disparition du risque ou de la charge, doivent être soldées (par leur reprise totale).

Les assemblées délibérantes des collectivités locales et des établissements publics locaux doivent prendre, par délibération, toutes les décisions relatives aux provisions :

- > nature des provisions à constituer ;
- > montant des provisions (dotation initiale et également dotation complémentaire/ reprise partielle ou totale) ;
- > étalement éventuel de la constitution des provisions, le cas échéant (cas uniquement prévu en M14) ;
- > neutralisation budgétaire éventuelle, le cas échéant (M57-Métropole) ;
- > choix du régime budgétaire, le cas échéant (M14 et M57-Bloc communal).

Les provisions doivent figurer au budget primitif, au titre de la section de fonctionnement ou d'investissement, au chapitre 68 « Dotations aux provisions ». Lorsque la provision concerne un risque nouveau, elle doit être inscrite dès la plus proche décision budgétaire suivant la connaissance du risque. De même, lorsque la provision doit être réajustée (au regard de l'évolution du risque), ce réajustement doit être prévu dès le plus proche acte budgétaire.

L'instruction M57 distingue cinq types de provisions pour risques et charges :

1. Provisions pour risques (compte 151) qui comprennent notamment les provisions pour litiges et contentieux (compte 1511x), provisions pour pertes de change (compte 1515x) et provisions pour garanties d'emprunt (compte 1517x)
2. Provisions pour risques et charges sur emprunts (compte 152x)
3. Provisions pour compte épargne temps (compte 154x)
4. Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices (compte 157), plus précisément provisions pour gros entretien ou grandes révisions (compte 1572x)
5. Autres provisions pour risques et charges (compte 158)

Le Président expose que :

- > Des requêtes ont été déposées devant le tribunal administratif de Rennes à l'encontre de Vigipol par un agent ;
- > Ces procédures contentieuses sont susceptibles d'engendrer des charges financières pour la collectivité ;
- > Conformément au principe de prudence budgétaire et aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57, il est nécessaire d'anticiper ce risque en constituant une provision pour risques et charges.

En conséquence, il propose d'inscrire au budget primitif de l'exercice 2026 une dotation aux provisions au chapitre 68 « Dotations aux provisions », afin de couvrir les risques liés aux litiges et contentieux, imputée au compte 15111 « Provisions pour litiges et contentieux », pour un montant de 10 000 €.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- > Décide de constituer une provision pour risques et charges liée aux litiges et contentieux en cours ;
- > Décide d'inscrire à cet effet une dotation de 10 000 € au chapitre 68 « Dotations aux provisions » du budget primitif 2026, imputée au compte 15111 « Provisions pour litiges et contentieux ».

- > Nombre de votants : 114
- > Nombre de suffrages exprimés : 114
- > Majorité requise : 58

Vote :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0

Décision approuvée par la majorité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,



Erven LÉON
Président



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 21 février 2026

Délibération n°CS-2026-04

Modalité de participation à la formation

« Lutte contre les pollutions accidentelles par hydrocarbures en zone littorale »

Le samedi 21 février 2026 à 10h00, le Comité syndical de Vigipol, dûment convoqué, s'est réuni au Pôle Culturel « Le Roudour » à Saint-Martin-des-Champs (29) sous la présidence d'Erven LÉON, Président du Syndicat mixte.

Délégués :

En exercice : 180

Quorum : 91

Présents votants : 55

Pouvoirs : 59

Total des présents et représentés : 114

Date de convocation : 15 janvier 2026

Date d'affichage : 20/01/2026

DELEGUES PRESENTS

Pour les communes du département des Côtes d'Armor : Renaud MERLÉ (LA ROCHE-JAUDY), Marc NÉDÉLEC (LANNION), Maurice PENNEC (LOUANNEC), Yann QUÉRÉ (PAIMPOL), François PLÉGADES (PENVÉNAN), Erven LÉON (PERROS-GUIREC), Raymond MORINIÈRE (PLESTIN-LES-GRÈVES), Hervé GOURMELON (PLOULEC'H), Alain ANDRÉ (PLURIEN), Jean-Max MARTIN (SAINT-MICHEL-EN-GRÈVE), Gildas MORVAN (TRÉDUDER), Hervé LORINQUER (TRÉLÉVERN), Arthur ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET (TRÉVENEUC), Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC)

Pour les communes du département du Finistère : Jean-Yves BRIANT (CARANTEC), Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN), Alain TIRILLY (GUIMAËC), Daniel GUYOMARC'H (HENVIC), Armand GLIDIC (ILE DE BATZ), Pascal CAILLY (KERLOUAN), Sébastien BELLEC (LAMPAUL-PLOUDALMÉZEAU), Laurent LE GOFF (LANDÉDA), Juliette BOHIC (LOCQUÉNOLÉ), Nathalie BARNET (MORLAIX), Jacques ROBIC (PLOUZOC'H), François VOGEL (PLOUGASNOU), Patrick GUEN (PLOUGOULM), Alain ROMÉY (PLOUGUERNEAU), Olivier MARZIN (PLOUGUIN), Philippe N'GOMA (PLOUNÉOUR -BRIGNOGAN-PLAGES), Roger BOSSARD (PLOUNÉVEZ-LOCHRIST), Hervé LE COZ (POULDREUZIC), Yves ROBIN (PORSPODER), Jean-Jacques ROIGNANT (ROSCOFF), Marc BOIZARD (SAINT-JEAN-DU-DOIGT), Serge LE PINVIDIC (SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS), Hervé KERGUIDUFF (SAINT-PABU), Jean-Luc DARIDON (SANTEC), Christian ABAZIOU (TRÉFLEZ), Alain GERBE (TRÉOGAT)

Pour les communes du département de l'Ille-et-Vilaine : Gérard CASANOVA (SAINT-LUNAIRE)

Pour les communes du département de la Manche : Frédérique BOURY (PORT-BAIL-SUR-MER)

Pour les communes du département du Morbihan : Éric DELANOÉ (BANGOR), Chantal JULIEN (ÉTEL), Jean-Luc GUENNEC (LE PALAIS), Pierre BEGKOYIAN (LOCMARIAQUER), Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT), Ronan JUHEL (SAUZON)

Pour le conseil départemental des Côtes d'Armor : Marie-Annick GUILLOU, Michel DESBOIS

Pour le conseil départemental du Finistère : Jean-Marc PUCHOIS

Pour le conseil départemental de l'Ille-et-Vilaine : Gaëlle MESTRIES

Pour le conseil départemental de la Manche : Yvan TAILLEBOIS

Pour le conseil régional de Bretagne : Christine PRIGENT

Pour les EPCI : Jean-Louis BUANNIC (CC Pays Bigouden Sud)

DELEGUES EXCUSES

Pour les communes du département des Côtes d'Armor : Gilbert BERTRAND (BINIC - ÉTABLES-SUR-MER), François-Yves LE THOMAS (BRÉHAT), Marie-Paule ALLAIN (ERQUY), Patrice FAUDIÈRE (FRÉHEL), Coralie BEAUVAIS (KERBORS), Roseline FAVEAUX (KERFOT), Christelle LÉVY-ROBERT (LAMBALLE-ARMOR), Michelle MENGUY (LANLOUP), Guillaume POSTADJIAN (LANMODEZ), Yoann JUMEL (LÉZARDRIEUX), Pierre-Alexis BLÉVIN (PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ), Pascal LAPORTE (PLÉRIN), Gilbert LE BRIAND (PLEUBIAN), Yvonne SÉGURA (PLEUMEUR-BODOU), Jean-Luc HERVÉ (PLÉVENON), Catherine MORIN (PLOUBAZLANEC), Gilles PAGNY (PLOUZÉC), Yann KERGOAT (PLOUMILLIAU), Damien GASPAILLARD (SAINT-BRIEUC), Gérard VILT (SAINT-CAST-LE-GUILDON), Yvon LE SÉGUILLON (TRÉDARZEC), Patrick JORAND (TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU), Mickaël EVEN (TRÉGUIER), Laurent BOYER (TRÉBEURDEN)

Pour les communes du département du Finistère : Gérard GOUZIE (PLOUDALMÉZEAU), Pascal DOURLIN (COMBRIT - SAINTE-MARINE), François BESOMBES (CONCARNEAU), Marc DEFACQ (PONT L'ABBÉ), Dominique THOMAS (CAMARET), Henri LELIAS (LANNILIS), Matthieu VIU (L'ÎLE TUDY), Fanch QUÉNOT (OUESSANT), Mickaël VILLENEUVE (PLOUÉAN), François ROUÉ (PLOUESCAT), Pierre DUROSE (PLOUGONVELIN), Patrice COATANÉA (PLOUMOGUER), Florian PRÉVEL (PLOUZANÉ), Dominique ANDRO (PLOVAN), Philippe LUCAS (PLOZÉVET), Jean-Edern AUBRÉE (SAINT-JEAN-TROLIMON), Annie KERHASCOËT (SAINT-NIC), Marc CONSTANTIN (SAINT-POL-DE-LÉON), François SPINEC (SEIN), Hervé RICHARD (TAULÉ), Marie-Françoise LE GLÉAU (TRÉBABU), Jean-Jacques XUEREB (Tréguennec)

Pour les communes du département d'Ille-et-Vilaine : Laurence QUERRIEN (CANCALE), Caroline DESQUESSÉS (SAINT-MALO)

Pour les communes du département de la Manche : Francis BOTTA (SAINT JEAN DE LA RIVIÈRE)

Pour les communes du département du Morbihan : Philippe LE FUR (HOUAT), Jacques BATHIAT (ILE-AUX-MOINES), Dominique ROUSSELOT (LOCMARIA), Frédéric PINEL (SAINT GILDAS DE RHUYS), Christophe DELAPORTE (SAINT-PIERRE QUIBERON)

Pour les communes du département de Vendée : Laurent CHAUVET (ILE D'YEU)

Pour les communes du département de Charente Maritime : Valérie VALADE (ILE D'AIX)

Pour les EPCI : Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU (CC DE BELLE-ÎLE-EN-MER), Xavier MARTIN (LTC), Hervé LE COZ (CC du Haut Pays BIGOUDEN)

Pour le conseil départemental du Finistère : Barthélémy GONELLA,

Pour le conseil départemental d'Ille et vilaine : Marcel LE MOAL

Pour le conseil départemental de la Manche : Benoît FIDELIN, Damien PILLON

Pour le conseil régional de Bretagne : Gaël LE MEUR, Daniel CUEFF, Denis PALLUEL, Aurélie MARTORELL

POUVOIRS

Pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Sylvie DONNART (PLOURIVO)	à	Yann QUÉRÉ (PAIMPOL)
Patrick HOUSSARD (PONTRIEUX)	à	Renaud MERLÉ (LA ROCHE JAUDY)
Serge HENRY (TROGUÉRY)	à	Renaud MERLÉ (LA ROCHE JAUDY)

Gaël STÉPHAN (TRÉGASTEL)	à	Maurice PENNEC (LOUANNEC)
Didier GHEUX (PLOUHA) (TRÉVENEUC)	à	Arthur ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET
Loïc RAOUL (PORDIC) (TRÉVENEUC)	à	Arthur ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET
Pierre BOULAD (SAINT-QUAY-PORTRIEUX) (TRÉVENEUC)	à	Arthur ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET
Jean-Pierre QUESNEL (PLOUGRESCANT)	à	Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC)
Marie-Yvonne GALLAIS (MINIHY-TRÉGUIER)	à	Erven LÉON (PERROS-GUIREC)
Gilbert LE CHEVANTON (PLEUDANIEL)	à	Erven LÉON (PERROS-GUIREC)
Xavier HAMON (BREST)	à	Erven LÉON (PERROS-GUIREC)
Yves CORBEL (PLOUGUIEL)	à	François PLÉGADES (PENVÉNAN)
Jean-Luc ROUXEL (PLÉBOULLE)	à	Alain ANDRÉ (PLURIEN)

Pour les communes du département du Finistère :

Olivier HERLEDANT (Kerlaz)	à	Jean-Yves BRIANT (CARANTEC)
Patrick BERTHELOT (CROZON)	à	Jean-Yves BRIANT (CARANTEC)
Michel ABARNOU (LOCMARIA-PLOUZANÉ)	à	Jean-Yves BRIANT (CARANTEC)
Yann BRIAND (LOCQUIREC)	à	Alain TIRILLY (GUIMAËC)
Gérard LE GUEN (GUISSENY)	à	Pascal CAILLY (KERLOUAN)
François LE BERRÉ (LAMPAUL-POUARZEL)	à	Sébastien BELLEC (LAMPAUL-POUDALMÉZEAU)
Gildas FOREST (BRÉLÈS)	à	Sébastien BELLEC (LAMPAUL-POUDALMÉZEAU)
Patrick SANCHEZ (LE CONQUET)	à	Sébastien BELLEC (LAMPAUL-POUDALMÉZEAU)
Grégory HELLIO (CLÉDER)	à	Patrick GUEN (PLOUGOULM)
Philippe CRÉACH (SIBIRIL)	à	Patrick GUEN (PLOUGOULM)
Guy TALOC (TRÉGLONOU)	à	Alain ROMÉY (PLOUGUERNEAU)
Philippe MORVAN (LE RELECQ-KERHUON)	à	Olivier MARZIN (PLOUGUIN)
Camille BESSON (PLOUIDER)	à	Roger BOSSARD (PLOUNÉVEZ-LOCHRIST)
Isidore TALARMIN (LANDUNVEZ)	à	Yves ROBIEN (PORSPODER)
Arnaud LEYZOUR (LANILDUT)	à	Yves ROBIEN (PORSPODER)
Ronan JÉZÉQUEL (PLOUARZEL)	à	Yves ROBIEN (PORSPODER)
Pascal GODEC (LE GUILVINEC)	à	Alain GERBE (TRÉOGAT)
Jean-Yves ROZEN (Plobannaec – Lesconil)	à	Alain GERBE (TRÉOGAT)
Stéphane DAOULAS (PLOMEUR)	à	Alain GERBE (TRÉOGAT)
Didier DELHALLE (MOLÈNE)	à	Ronan JUHEL (SAUZON)
Jean-Marc BREN (PENMARC'H)	à	Jean-Louis BUANNIC (CC Pays Bigouden Sud)
Tarek HAMED (BREST)	à	Jean-Louis BUANNIC (CC Pays Bigouden Sud)
Nathalie CARROT-TANNEAU (TREFFIAGAT-LÉCHIAGAT)	à	Jean-Louis BUANNIC (CC Pays Bigouden Sud)

Pour les communes du département d'Ille et Vilaine :

Patrice VIVIEN (SAINT-COULOMB)	à	Gérard CASANOVA (SAINT-LUNAIRE)
--------------------------------	---	---------------------------------

Pour les communes du département de la Manche :

Annie POISSON (BARNEVILLE-CARTERET)	à	Frédérique BOURY (PORT-BAIL-SUR-MER)
Michel PACILLY (LES MOITIERS D'ALONNE)	à	Frédérique BOURY (PORT-BAIL-SUR-MER)
Georges HELAOUET (SAINT-GEORGES DE LA RIVIÈRE)	à	Frédérique BOURY (PORT-BAIL-SUR-MER)

Pour les communes du département du Morbihan :

Philippe BOUILLARD (BILLIERS)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Sophie LECANUET (LA TRINITE-SUR-MER)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Eric PROSPER (PLOUHARNEL)	à	Pierre BEGKOYIAN (LOCMARIAQUER)
Daniel LE CARRER (BELZ)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Pascal MARTEAU (ERDEVEN)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Florence MAHEVAS (LOCOAL-MENDON)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Régis JAFFRÉ (PLOUHINEC)	à	Ronan JUHEL (SAUZON)
Gildas QUENDO (QUIBERON)	à	Pierre BEGKOYIAN (LOCMARIAQUER)
Patrick AGAESSE (SAINTE-HÉLÈNE)	à	Pierre BEGKOYIAN (LOCMARIAQUER)
Bertrand MASSONNEAU (LOCTUDY)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Emilie MOIDSON (HOËDIC)	à	Ronan JUHEL (SAUZON)

Pour les EPCI :

Marc ROUSIC (MORLAIX COMMUNAUTÉ)

à

Serge LE PINVIDIC (SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS)

Pour le Conseil Départemental du Finistère :

Viviane BERVAS

à

Jean-Marc PUCHOIS

Laure CARAMARO

à

Jean-Marc PUCHOIS

Pour le Conseil Départemental des Côtes d'Armor :

Solenn MESLAY

à

Marie-Annick GUILLOU

Graziella SÉGONI

à

Marie-Annick GUILLOU

Pour le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine

Cécile BOUTON

à

Gaëlle MESTRIES (CD 35)

Yann SOULABAILLE

à

Gaëlle MESTRIES (CD 35)

Pour le Conseil Départemental de la Manche

Daniel DENIS

à

Yvan TAILLEBOIS (CD50)

Secrétaire de séance : Yvan TAILLEBOIS (CD50)

Dans le cadre de ses missions de préparation des collectivités littorales et d'entretien de la vigilance au risque de pollution maritime, Vigipol propose régulièrement des ateliers et des formations à ses adhérents. Afin de varier les thématiques abordées et permettre aux adhérents de bénéficier de formations délivrées par des structures dont l'expertise est reconnue auprès des collectivités, sur la thématique des pollutions maritimes, Vigipol souhaite faciliter l'accès à des formations payantes, délivrées par des prestataires extérieurs, en participant aux frais de formation.

Monsieur le Président présente la formation « lutte antipollution sur le littoral ou en zone portuaire » proposé en partenariat avec le Cedre.

Elle se déroulera le 6 octobre 2026 au Cedre à Brest et peut accueillir un groupe d'une vingtaine de personnes maximum.

Programme :

1. De quoi parle-t-on ? Principaux types de pollution sur le littoral
2. Responsabilités des collectivités en termes de préparation à la lutte et de lutte et les interactions avec les autres acteurs
3. Les principales modalités pratiques d'intervention
4. Missions et assistance du Cedre
5. Missions et assistance de Vigipol
6. Les outils à disposition des collectivités ou des ports (guides, manuels, sites web...)
7. Déjeuner sur place / Visite du Cedre
8. Exercices de mise en situation

Coût : 5 300 € TTC pour 1 journée pour 20 participants max (soit 265 € par stagiaire et par jour).

Ce prix comprend :

- > Mise à disposition gratuite des installations du Cedre (dans le cadre de notre convention)
- > Fourniture gratuite de Guides opérationnels (dans le cadre de notre convention)
- > Coûts de personnel
- > Coût des équipements de protection individuelle pour 20 personnes
- > Coût des consommables pour les exercices (EPI, pétrole, absorbants, etc.), traitement des déchets, nettoyage des vestiaires
- > Déjeuners et pauses pour 20 personnes

Pour faciliter l'accès à cette formation par ses adhérents, Monsieur le Président propose de participer aux frais de formation.

Il suggère d'encadrer l'organisation de ce stage de la manière suivante :

- > Vigipol propose de participer aux frais de formation à hauteur de 30 % par stagiaire ;
- > Chaque collectivité ayant participé à la formation, recevra un titre de recette du reste à charge ;
- > Vigipol règlera le coût global de la journée au Cedre ;
- > Vigipol se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre de stagiaires inscrits n'est pas suffisant (15 stagiaires minimum). Annulation gratuite jusqu'à 15 jours avant. Au-delà, si la formation est maintenue, le paiement de la formation sera dû dans son intégralité.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Approuve l'organisation d'une formation « lutte contre les pollutions accidentelles par hydrocarbures en zone littorale » proposée en partenariat avec le Cedre.

Dit que l'organisation de ce stage sera proposée selon les modalités suivantes :

- > Vigipol participe aux frais de formation à hauteur de 30 % par stagiaire ;
- > Un titre de recette sera émis à chaque collectivité s'étant inscrite à la formation, d'un montant égal au montant restant à la charge de chaque stagiaire ;
- > Vigipol règlera le coût global de la journée au Cedre ;
- > Vigipol se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre de stagiaires inscrits n'est pas suffisant (15 stagiaires minimum). Annulation gratuite jusqu'à 15 jours avant. Au-delà, si la formation est maintenue, le paiement de la formation sera dû dans son intégralité.

Autorise le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

- > Nombre de votants : 114
- > Nombre de suffrages exprimés : 114
- > Majorité requise : 58

Vote :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0

Décision approuvée par la majorité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,



Erven LÉON
Président



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 21 février 2026

Délibération n°CS-2026-05

Actualisation du coût d'intervention des agents dans le cadre de prestation de services

Le samedi 21 février 2026 à 10h00, le Comité syndical de Vigipol, dûment convoqué, s'est réuni au Pôle Culturel « Le Roudour » à Saint-Martin-des-Champs (29) sous la présidence d'Erven LÉON, Président du Syndicat mixte.

Délégués :

En exercice : 180

Quorum : 91

Présents votants : 55

Pouvoirs : 59

Total des présents et représentés : 114

Date de convocation : 15 janvier 2026

Date d'affichage : 20/01/2026

DELEGUES PRESENTS

Pour les communes du département des Côtes d'Armor : Renaud MERLÉ (LA ROCHE-JAUDY), Marc NÉDÉLEC (LANNION), Maurice PENNEC (LOUANNEC), Yann QUÉRÉ (PAIMPOL), François PLÉGADES (PENVÉNAN), Erven LÉON (PERROS-GUIREC), Raymond MORINIÈRE (PLESTIN-LES-GRÈVES), Hervé GOURMELON (PLOULEC'H), Alain ANDRÉ (PLURIEN), Jean-Max MARTIN (SAINT-MICHEL-EN-GRÈVE), Gildas MORVAN (TRÉDUDER), Hervé LORINQUER (TRÉLÉVERN), Arthur ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET (TRÉVENEUC), Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC)

Pour les communes du département du Finistère : Jean-Yves BRIANT (CARANTEC), Hélène DALBESIOLE GUERN (GOULVEN), Alain TIRILLY (GUIMAËC), Daniel GUYOMARC'H (HENVIC), Armand GLIDIC (ILE DE BATZ), Pascal CAILLY (KERLOUAN), Sébastien BELLEC (LAMPAUL-PLOUDALMÉZEAU), Laurent LE GOFF (LANDÉDA), Juliette BOHIC (LOCQUÉNOLÉ), Nathalie BARNET (MORLAIX), Jacques ROBIC (PLOUZOC'H), François VOGEL (PLOUGASNOU), Patrick GUEN (PLOUGOULM), Alain ROMEY (PLOUGUERNEAU), Olivier MARZIN (PLOUGUIN), Philippe N'GOMA (PLOUNÉOUR -BRIGNOGAN-PLAGES), Roger BOSSARD (PLOUNÉVEZ-LOCHRIST), Hervé LE COZ (POULDREUZIC), Yves ROBIN (PORSPODER), Jean-Jacques ROIGNANT (ROSCOFF), Marc BOIZARD (SAINT-JEAN-DU-DOIGT), Serge LE PINVIDIC (SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS), Hervé KERGUIDUFF (SAINT-PABU), Jean-Luc DARIDON (SANTEC), Christian ABAZIOU (TRÉFLEZ), Alain GERBE (TRÉOGAT),

Pour les communes du département de l'Ille-et-Vilaine : Gérard CASANOVA (SAINT-LUNAIRE)

Pour les communes du département de la Manche : Frédérique BOURY (PORT-BAIL-SUR-MER)

Pour les communes du département du Morbihan : Éric DELANOÉ (BANGOR), Chantal JULIEN (ÉTEL), Jean-Luc GUENNEC (LE PALAIS), Pierre BEGKOYIAN (LOCMARIAQUER), Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT), Ronan JUHEL (SAUZON)

Pour le conseil départemental des Côtes d'Armor : Marie-Annick GUILLOU, Michel DESBOIS

Pour le conseil départemental du Finistère : Jean-Marc PUCHOIS

Pour le conseil départemental de l'Ille-et-Vilaine : Gaëlle MESTRIES

Pour le conseil départemental de la Manche : Yvan TAILLEBOIS

Pour le conseil régional de Bretagne : Christine PRIGENT

Pour les EPCI : Jean-Louis BUANNIC (CC Pays Bigouden Sud)

DELEGUES EXCUSES

Pour les communes du département des Côtes d'Armor : Gilbert BERTRAND (BINIC - ÉTABLES-SUR-MER), François-Yves LE THOMAS (BRÉHAT), Marie-Paule ALLAIN (ERQUY), Patrice FAUDIÈRE (FRÉHEL), Coralie BEAUVAIS (KERBORS), Roseline FAVEAUX (KERFOT), Christelle LÉVY-ROBERT (LAMBALLE-ARMOR), Michelle MENGUY (LANLOUP), Guillaume POSTADJIAN (LANMODEZ), Yoann JUMEL (LÉZARDRIEUX), Pierre-Alexis BLÉVIN (PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ), Pascal LAPORTE (PLÉRIN), Gilbert LE BRIAND (PLEUBIAN), Yvonne SÉGURA (PLEUMEUR-BODOU), Jean-Luc HERVÉ (PLÉVENON), Catherine MORIN (PLOUBAZLANEC), Gilles PAGNY (PLOUZÉC), Yann KERGOAT (PLOUMILLIAU), Damien GASPAILLARD (SAINT-BRIEUC), Gérard VILT (SAINT-CAST-LE-GUILDON), Yvon LE SÉGUILLON (TRÉDARZEC), Patrick JORAND (TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU), Mickaël EVEN (TRÉGUIER), Laurent BOYER (TRÉBEURDEN)

Pour les communes du département du Finistère : Gérard GOUZIE (PLOUDALMÉZEAU), Pascal DOURLIN (COMBRIT - SAINTE-MARINE), François BESOMBES (CONCARNEAU), Marc DEFACQ (PONT L'ABBÉ), Dominique THOMAS (CAMARET), Henri LELIAS (LANNILIS), Matthieu VIU (L'ÎLE TUDY), Fanch QUÉNOT (OUESSANT), Mickaël VILLENEUVE (PLOUÉNAN), François ROUÉ (PLOUESCAT), Pierre DUROSE (PLOUGONVELIN), Patrice COATANÉA (PLOUMOGUER), Florian PRÉVEL (PLOUZANÉ), Dominique ANDRO (PLOVAN), Philippe LUCAS (PLOZÉVET), Jean-Edern AUBRÉE (SAINT-JEAN-TROLIMON), Annie KERHASCOËT (SAINT-NIC), Marc CONSTANTIN (SAINT-POL-DE-LÉON), François SPINEC (SEIN), Hervé RICHARD (TAULÉ), Marie-Françoise LE GLÉAU (TRÉBABU), Jean-Jacques XUEREB (Tréguennec)

Pour les communes du département d'Ille-et-Vilaine : Laurence QUERRIEN (CANCALE), Caroline DESQUESSES (SAINT-MALO)

Pour les communes du département de la Manche : Francis BOTTA (SAINT JEAN DE LA RIVIÈRE)

Pour les communes du département du Morbihan : Phillipe LE FUR (HOUAT), Jacques BATHIAT (ILE-AUX-MOINES), Dominique ROUSSELOT (LOCMARIA), Frédéric PINEL (SAINT GILDAS DE RHUYS), Christophe DELAPORTE (SAINT-PIERRE QUIBERON)

Pour les communes du département de Vendée : Laurent CHAUVET (ILE D'YEU)

Pour les communes du département de Charente Maritime : Valérie VALADE (ILE D'AIX)

Pour les EPCI : Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU (CC DE BELLE-ÎLE-EN-MER), Xavier MARTIN (LTC), Hervé LE COZ (CC du Haut Pays BIGOUDEN)

Pour le conseil départemental du Finistère : Barthélémy GONELLA

Pour le conseil départemental d'Ille et vilaine : Marcel LE MOAL

Pour le conseil départemental de la Manche : Benoît FIDELIN, Damien PILLON

Pour le conseil régional de Bretagne : Gaël LE MEUR, Daniel CUEFF, Denis PALLUEL, Aurélie MARTORELL

POUVOIRS

Pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Sylvie DONNART (PLOURIVO)	à	Yann QUÉRÉ (PAIMPOL)
Patrick HOUSSARD (PONTRIEUX)	à	Renaud MERLÉ (LA ROCHE JAUDY)
Serge HENRY (TROGUÉRY)	à	Renaud MERLÉ (LA ROCHE JAUDY)

Gaël STÉPHAN (TRÉGASTEL)	à	Maurice PENNEC (LOUANNEC)
Didier GHEUX (PLOUHA) (TRÉVENEUC)	à	Arthur ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET
Loïc RAOUL (PORDIC) (TRÉVENEUC)	à	Arthur ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET
Pierre BOULAD (SAINT-QUAY-PORTRIEUX) (TRÉVENEUC)	à	Arthur ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET
Jean-Pierre QUESNEL (PLOUGRESCANT)	à	Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC)
Marie-Yvonne GALLAIS (MINIHY-TRÉGUIER)	à	Erven LÉON (PERROS-GUIREC)
Gilbert LE CHEVANTON (PLEUDANIEL)	à	Erven LÉON (PERROS-GUIREC)
Xavier HAMON (BREST)	à	Erven LÉON (PERROS-GUIREC)
Yves CORBEL (PLOUGUIEL)	à	François PLÉGADES (PENVÉNAN)
Jean-Luc ROUXEL (PLÉBOULLE)	à	Alain ANDRÉ (PLURIEN)

Pour les communes du département du Finistère :

Olivier HERLEDANT (Kerlaz)	à	Jean-Yves BRIANT (CARANTEC)
Patrick BERTHELOT (CROZON)	à	Jean-Yves BRIANT (CARANTEC)
Michel ABARNOU (LOCMARIA-PLOUZANÉ)	à	Jean-Yves BRIANT (CARANTEC)
Yann BRIAND (LOCQUIREC)	à	Alain TIRILLY (GUIMAËC)
Gérard LE GUEN (GUISSENY)	à	Pascal CAILLY (KERLOUAN)
François LE BERRE (LAMPAUL-PLOUARZEL)	à	Sébastien BELLEC (LAMPAUL-PLOUDALMÉZEAU)
Gildas FOREST (BRÉLÈS)	à	Sébastien BELLEC (LAMPAUL-PLOUDALMÉZEAU)
Patrick SANCHEZ (LE CONQUET)	à	Sébastien BELLEC (LAMPAUL-PLOUDALMÉZEAU)
Grégory HELLIO (CLÉDER)	à	Patrick GUEN (PLOUGOULM)
Philippe CRÉACH (SIBIRIL)	à	Patrick GUEN (PLOUGOULM)
Guy TALOC (TRÉGLONOU)	à	Alain ROMÉY (PLOUGUERNEAU)
Philippe MORVAN (LE RELECQ-KERHUON)	à	Olivier MARZIN (PLOUGUIN)
Camille BESSON (PLOUIDER)	à	Roger BOSSARD (PLOUNÉVEZ-LOCHRIST)
Isidore TALARMIN (LANDUNVEZ)	à	Yves ROBIEN (PORSPODER)
Arnaud LEYZOUR (LANILDUT)	à	Yves ROBIEN (PORSPODER)
Ronan JÉZÉQUEL (PLOUARZEL)	à	Yves ROBIEN (PORSPODER)
Pascal GODEC (LE GUILVINEC)	à	Alain GERBE (TRÉOGAT)
Jean-Yves ROZEN (Plobannalec – Lesconil)	à	Alain GERBE (TRÉOGAT)
Stéphane DAOULAS (PLOMEUR)	à	Alain GERBE (TRÉOGAT)
Didier DELHALLE (MOLÈNE)	à	Ronan JUHEL (SAUZON)
Jean-Marc BREN (PENMARC'H)	à	Jean-Louis BUANNIC (CC Pays Bigouden Sud)
Tarek HAMED (BREST)	à	Jean-Louis BUANNIC (CC Pays Bigouden Sud)
Nathalie CARROT-TANNEAU (TREFFIAGAT-LÉCHIAGAT)	à	Jean-Louis BUANNIC (CC Pays Bigouden Sud)

Pour les communes du département d'Ille et Vilaine :

Patrice VIVIEN (SAINT-COULOMB)	à	Gérard CASANOVA (SAINT-LUNAIRE)
--------------------------------	---	---------------------------------

Pour les communes du département de la Manche :

Annie POISSON (BARNEVILLE-CARTERET)	à	Frédérique BOURY (PORT-BAIL-SUR-MER)
Michel PACILLY (LES MOITIERS D'ALONNE)	à	Frédérique BOURY (PORT-BAIL-SUR-MER)
Georges HELAOUET (SAINT-GEORGES DE LA RIVIÈRE)	à	Frédérique BOURY (PORT-BAIL-SUR-MER)

Pour les communes du département du Morbihan :

Philippe BOUILLARD (BILLIERS)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Sophie LECANUET (LA TRINITE-SUR-MER)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Eric PROSPER (PLOUHARNEL)	à	Pierre BEGKOYIAN (LOCMARIAQUER)
Daniel LE CARRER (BELZ)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Pascal MARTEAU (ERDEVEN)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Florence MAHEVAS (LOCOAL-MENDON)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Régis JAFFRÉ (PLOUHINEC)	à	Ronan JUHEL (SAUZON)
Gildas QUENDO (QUIBERON)	à	Pierre BEGKOYIAN (LOCMARIAQUER)
Patrick AGAESSE (SAINTE-HÉLÈNE)	à	Pierre BEGKOYIAN (LOCMARIAQUER)
Bertrand MASSONNEAU (LOCTUDY)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Emilie MOIDSON (HOËDIC)	à	Ronan JUHEL (SAUZON)

Pour les EPCI :

Marc ROUSIC (MORLAIX COMMUNAUTÉ)

à

Serge LE PINVIDIC (SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS)

Pour le Conseil Départemental du Finistère :

Viviane BERVAS

à

Jean-Marc PUCHOIS

Laure CARAMARO

à

Jean-Marc PUCHOIS

Pour le Conseil Départemental des Côtes d'Armor :

Solenn MESLAY

à

Marie-Annick GUILLOU

Graziella SÉGONI

à

Marie-Annick GUILLOU

Pour le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine

Cécile BOUTON

à

Gaëlle MESTRIES (CD 35)

Yann SOULABAILLE

à

Gaëlle MESTRIES (CD 35)

Pour le Conseil Départemental de la Manche

Daniel DENIS

à

Yvan TAILLEBOIS (CD50)

Secrétaire de séance : Yvan TAILLEBOIS (CD50)

Conformément à la délibération n°2019-7 du 16 février 2019, il appartient au Comité syndical d'actualiser annuellement les coûts d'intervention journaliers des agents appliqués dans le cadre de prestation de services.

Monsieur le Président propose de :

- > fixer les taux suivants pour 2026 :

Fonction	Coût d'intervention journalier
Direction	900 €
Chargé de mission	650 €
Secrétaire-comptable	325 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- > **Décide** d'approuver les coûts d'intervention proposés.

- > Nombre de votants : 114
- > Nombre de suffrages exprimés : 114
- > Majorité requise : 58

Vote :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0

Décision approuvée par la majorité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,



Erven LÉON
Président



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 21 février 2026

Délibération n°CS-2026-06

Subventions 2026 aux associations, établissements et organismes publics et autorisation de conventions définissant les conditions d'utilisation

Le samedi 21 février 2026 à 10h00, le Comité syndical de Vigipol, dûment convoqué, s'est réuni au Pôle Culturel « Le Roudour » à Saint-Martin-des-Champs (29) sous la présidence d'Erven LÉON, Président du Syndicat mixte.

Délégués :

En exercice : 180

Quorum : 91

Présents votants : 55

Pouvoirs : 59

Total des présents et représentés : 114

Date de convocation : 15 janvier 2026

Date d'affichage : 20/01/2026

DELEGUES PRESENTS

Pour les communes du département des Côtes d'Armor : Renaud MERLÉ (LA ROCHE-JAUDY), Marc NÉDÉLEC (LANNION), Maurice PENNEC (LOUANNEC), Yann QUÉRÉ (PAIMPOL), François PLÉGADES (PENVÉNAN), Erven LÉON (PERROS-GUIREC), Raymond MORINIÈRE (PLESTIN-LES-GRÈVES), Hervé GOURMELON (PLOULEC'H), Alain ANDRÉ (PLURIEN), Jean-Max MARTIN (SAINT-MICHEL-EN-GRÈVE), Gildas MORVAN (TRÉDUDER), Hervé LORINQUER (TRÉLÉVERN), Arthur ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET (TRÉVENEUC), Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC)

Pour les communes du département du Finistère : Jean-Yves BRIANT (CARANTEC), Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN), Alain TIRILLY (GUIMAËC), Daniel GUYOMARC'H (HENVIC), Armand GLIDIC (ILE DE BATZ), Pascal CAILLY (KERLOUAN), Sébastien BELLEC (LAMPAUL-POLOUDALMÉZEAU), Laurent LE GOFF (LANDÉDA), Juliette BOHIC (LOCQUÉNOLÉ), Nathalie BARNET (MORLAIX), Jacques ROBIC (PLOUZOC'H), François VOGEL (PLOUGASNOU), Patrick GUEN (PLOUGOULM), Alain ROMÉY (PLOUGUERNEAU), Olivier MARZIN (PLOUGUIN), Philippe N'GOMA (PLOUNÉOUR -BRIGNOGAN-PLAGES), Roger BOSSARD (PLOUNÉVEZ-LOCHRIST), Hervé LE COZ (POULDREUZIC), Yves ROBIN (PORSPODER), Jean-Jacques ROIGNANT (ROSCOFF), Marc BOIZARD (SAINT-JEAN-DU-DOIGT), Serge LE PINVIDIC (SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS), Hervé KERGUIDUFF (SAINT-PABU), Jean-Luc DARIDON (SANTEC), Christian ABAZIOU (TRÉFLEZ), Alain GERBE (TRÉOGAT)

Pour les communes du département de l'Ille-et-Vilaine : Gérard CASANOVA (SAINT-LUNAIRE)

Pour les communes du département de la Manche : Frédérique BOURY (PORT-BAIL-SUR-MER)

Pour les communes du département du Morbihan : Eric DELANOÉ (BANGOR), Chantal JULIEN (ÉTEL), Jean-Luc GUENNEC (LE PALAIS), Pierre BEGKOYIAN (LOCMARIAQUER), Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT), Ronan JUHEL (SAUZON)

Pour le conseil départemental des Côtes d'Armor : Marie-Annick GUILLOU, Michel DESBOIS

Pour le conseil départemental du Finistère : Jean-Marc PUCHOIS

Pour le conseil départemental de l'Ille-et-Vilaine : Gaëlle MESTRIES

Pour le conseil départemental de la Manche : Yvan TAILLEBOIS

Pour le conseil régional de Bretagne : Christine PRIGENT

Pour les EPCI : Jean-Louis BUANNIC (CC Pays Bigouden Sud)

DELEGUES EXCUSES

Pour les communes du département des Côtes d'Armor : Gilbert BERTRAND (BINIC - ÉTABLES-SUR-MER), François-Yves LE THOMAS (BRÉHAT), Marie-Paule ALLAIN (ERQUY), Patrice FAUDIÈRE (FRÉHEL), Coralie BEAUVAIS (KERBORS), Roseline FAVEAUX (KERFOT), Christelle LÉVY-ROBERT (LAMBALLE-ARMOR), Michelle MENGUY (LANLOUP), Guillaume POSTADJIAN (LANMODEZ), Yoann JUMEL (LÉZARDRIEUX), Pierre-Alexis BLÉVIN (PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ), Pascal LAPORTE (PLÉRIN), Gilbert LE BRIAND (PLEUBIAN), Yvonne SÉGURA (PLEUMEUR-BODOU), Jean-Luc HERVÉ (PLÉVENON), Catherine MORIN (PLOUBAZLANEC), Gilles PAGNY (PLOUZÉC), Yann KERGOAT (PLOUMILLIAU), Damien GASPAILLARD (SAINT-BRIEUC), Gérard VILT (SAINT-CAST-LE-GUILDON), Yvon LE SÉGUILLON (TRÉDARZEC), Patrick JORAND (TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU), Mickaël EVEN (TRÉGUIER), Laurent BOYER (TRÉBEURDEN)

Pour les communes du département du Finistère : Gérard GOUZIE (PLOUDALMÉZEAU), Pascal DOURLIN (COMBRIT - SAINTE-MARINE), François BESOMBES (CONCARNEAU), Marc DEFACQ (PONT L'ABBÉ), Dominique THOMAS (CAMARET), Henri LELIAS (LANNILIS), Matthieu VIU (L'ÎLE TUDY), Fanch QUÉNOT (OUessant), Mickaël VILLENEUVE (PLOUÉNAN), François ROUÉ (PLOUESCAT), Pierre DUROSE (PLOUGONVELIN), Patrice COATANÉA (PLOUMOGUER), Florian PRÉVEL (PLOUZANÉ), Dominique ANDRO (PLOVAN), Philippe LUCAS (PLOZÉVET), Jean-Edern AUBRÉE (SAINT-JEAN-TROLIMON), Annie KERHASCOËT (SAINT-NIC), Marc CONSTANTIN (SAINT-POL-DE-LÉON), François SPINEC (SEIN), Hervé RICHARD (TAULÉ), Marie-Françoise LE GLÉAU (TRÉBABU), Jean-Jacques XUEREB (Tréguennec)

Pour les communes du département d'Ille-et-Vilaine : Laurence QUERRIEN (CANCALE), Caroline DESQUESSES (SAINT-MALO)

Pour les communes du département de la Manche : Francis BOTTA (SAINT JEAN DE LA RIVIÈRE)

Pour les communes du département du Morbihan : Phillipe LE FUR (HOUAT), Jacques BATHIAT (ILE-AUX-MOINES), Dominique ROUSSELOT (LOCMARIA), Frédéric PINEL (SAINT GILDAS DE RHUYS), Christophe DELAPORTE (SAINT-PIERRE QUIBERON)

Pour les communes du département de Vendée : Laurent CHAUVET (ILE D'YEU)

Pour les communes du département de Charente Maritime : Valérie VALADE (ILE D'AIX)

Pour les EPCI : Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU (CC DE BELLE-ÎLE-EN-MER), Xavier MARTIN (LTC), Hervé LE COZ (CC du Haut Pays BIGOUDEN)

Pour le conseil départemental du Finistère : Barthélémy GONELLA

Pour le conseil départemental d'Ille et vilaine : Marcel LE MOAL

Pour le conseil départemental de la Manche : Benoît FIDELIN, Damien PILLON

Pour le conseil régional de Bretagne : Gaël LE MEUR, Daniel CUEFF, Denis PALLUEL, Aurélie MARTORELL

POUVOIRS

Pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Sylvie DONNART (PLOURIVO)

à Yann QUÉRÉ (PAIMPOL)

Patrick HOUSSARD (PONTRIEUX)

à Renaud MERLÉ (LA ROCHE JAUDY)

Serge HENRY (TROGUÉRY)	à	Renaud MERLÉ (LA ROCHE JAUDY)
Gaël STÉPHAN (TRÉGASTEL)	à	Maurice PENNEC (LOUANNEC)
Didier GHEUX (PLOUHA) (TRÉVENEUC)	à	Arthur ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET
Loïc RAOUL (PORDIC) (TRÉVENEUC)	à	Arthur ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET
Pierre BOULAD (SAINT-QUAY-PORTRIEUX) (TRÉVENEUC)	à	Arthur ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET
Jean-Pierre QUESNEL (PLOUGRESCANT)	à	Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC)
Marie-Yvonne GALLAIS (MINIHY-TRÉGUIER)	à	Erven LÉON (PERROS-GUIREC)
Gilbert LE CHEVANTON (PLEUDANIEL)	à	Erven LÉON (PERROS-GUIREC)
Xavier HAMON (BREST)	à	Erven LÉON (PERROS-GUIREC)
Yves CORBEL (PLOUGUIEL)	à	François PLÉGADES (PENVÉNAN)
Jean-Luc ROUXEL (PLÉBOULLE)	à	Alain ANDRÉ (PLURIEN)

Pour les communes du département du Finistère :

Olivier HERLEDANT (Kerlaz)	à	Jean-Yves BRIANT (CARANTEC)
Patrick BERTHELOT (CROZON)	à	Jean-Yves BRIANT (CARANTEC)
Michel ABARNOU (LOCMARIA-PLOUZANÉ)	à	Jean-Yves BRIANT (CARANTEC)
Yann BRIAND (LOCQUIREC)	à	Alain TIRILLY (GUIMAËC)
Gérard LE GUEN (GUISSÉNY)	à	Pascal CAILLY (KERLOUAN)
François LE BERRE (LAMPAUL-PLOUARZEL)	à	Sébastien BELLEC (LAMPAUL-PLOUDALMÉZEAU)
Gildas FOREST (BRÉLÈS)	à	Sébastien BELLEC (LAMPAUL-PLOUDALMÉZEAU)
Patrick SANCHEZ (LE CONQUET)	à	Sébastien BELLEC (LAMPAUL-PLOUDALMÉZEAU)
Grégory HELLIO (CLÉDER)	à	Patrick GUEN (PLOUGOULM)
Philippe CRÉACH (SIBIRIL)	à	Patrick GUEN (PLOUGOULM)
Guy TALOC (TRÉGLONOU)	à	Alain ROMÉY (PLOUGUERNEAU)
Philippe MORVAN (LE RELECQ-KERHUON)	à	Olivier MARZIN (PLOUGUIN)
Camille BESSON (PLOUIDER)	à	Roger BOSSARD (PLOUNÉVEZ-LOCHRIST)
Isidore TALARMIN (LANDUNVEZ)	à	Yves ROBIEN (PORSPODER)
Arnaud LEYZOUR (LANILDUT)	à	Yves ROBIEN (PORSPODER)
Ronan JÉZÉQUEL (PLOUARZEL)	à	Yves ROBIEN (PORSPODER)
Pascal GODEC (LE GUILVINEC)	à	Alain GERBE (TRÉOGAT)
Jean-Yves ROZEN (Plobannaec – Lesconil)	à	Alain GERBE (TRÉOGAT)
Stéphane DAOULAS (PLOMEUR)	à	Alain GERBE (TRÉOGAT)
Didier DELHALLE (MOLÈNE)	à	Ronan JUHEL (SAUZON)
Jean-Marc BREN (PENMARC'H)	à	Jean-Louis BUANNIC (CC Pays Bigouden Sud)
Tarek HAMED (BREST)	à	Jean-Louis BUANNIC (CC Pays Bigouden Sud)
Nathalie CARROT-TANNEAU (TREFFIAGAT-LÉCHIAGAT)	à	Jean-Louis BUANNIC (CC Pays Bigouden Sud)

Pour les communes du département d'Ille et Vilaine :

Patrice VIVIEN (SAINT-COULOMB)	à	Gérard CASANOVA (SAINT-LUNAIRE)
--------------------------------	---	---------------------------------

Pour les communes du département de la Manche :

Annie POISSON (BARNEVILLE-CARTERET)	à	Frédérique BOURY (PORT-BAIL-SUR-MER)
Michel PACILLY (LES MOITIERS D'ALONNE)	à	Frédérique BOURY (PORT-BAIL-SUR-MER)
Georges HELAOUET (SAINT-GEORGES DE LA RIVIÈRE)	à	Frédérique BOURY (PORT-BAIL-SUR-MER)

Pour les communes du département du Morbihan :

Philippe BOUILLARD (BILLIERS)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Sophie LECANUET (LA TRINITE-SUR-MER)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Eric PROSPER (PLOUHARNEL)	à	Pierre BEGKOYIAN (LOCMARIAQUER)
Daniel LE CARRER (BELZ)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Pascal MARTEAU (ERDEVEN)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Florence MAHEVAS (LOCOAL-MENDON)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Régis JAFFRÉ (PLOUHINEC)	à	Ronan JUHEL (SAUZON)
Gildas QUENDO (QUIBERON)	à	Pierre BEGKOYIAN (LOCMARIAQUER)
Patrick AGAESSE (SAINTE-HÉLÈNE)	à	Pierre BEGKOYIAN (LOCMARIAQUER)

Bertrand MASSONNEAU (LOCTUDY)
Emilie MOIDSON (HOËDIC)

à
à

Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Ronan JUHEL (SAUZON)

Pour les EPCI :

Marc ROUSIC (MORLAIX COMMUNAUTE) à

Serge LE PINVIDIC (SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS)

Pour le Conseil Départemental du Finistère :

Viviane BERVAS à
Laure CARAMARO à

Jean-Marc PUCHOIS
Jean-Marc PUCHOIS

Pour le Conseil Départemental des Côtes d'Armor :

Solenn MESLAY à
Graziella SÉGONI à

Marie-Annick GUILLOU
Marie-Annick GUILLOU

Pour le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine

Cécile BOUTON à
Yann SOULABAILLE à

Gaëlle MESTRIES (CD 35)
Gaëlle MESTRIES (CD 35)

Pour le Conseil Départemental de la Manche

Daniel DENIS à

Yvan TAILLEBOIS (CD50)

Secrétaire de séance : Yvan TAILLEBOIS (CD50)

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 ;

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 précisant que « L'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret (23 000 € décret n°2001-495 du 6 juin 2001), conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée ;

Vu la loi L 2312-1 et L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les besoins du Cedre présentés lors de leur dernier Comité stratégique du 20 novembre 2025 concernant le financement des actions suivantes :

- > Action permanente :
 - + 12.1 : « Préparation et assistance à l'intervention »
 - + 21.1 : « Outils et méthodes d'analyse au laboratoire »
- > Actions nouvelles :
 - + 23.7 : « Nouvelles énergies de propulsion »

Considérant que le Cedre connaît actuellement une situation financière contrainte liée à une diminution de ses financements ;

Considérant que la participation du Syndicat mixte vise à :

- > garantir aux collectivités adhérentes le maintien d'un service d'assistance opérationnelle (appui téléphonique et interventions),
- > sécuriser la réalisation des analyses en laboratoire en cas de pollution, y compris en l'absence de procédure judiciaire,
- > soutenir le lancement d'une étude prospective sur les nouvelles énergies de propulsion maritime afin d'anticiper les risques de pollution et d'adapter les capacités d'intervention ;

Considérant que ces modalités de participation constituent un élément nouveau au regard de la convention existante et qu'elles nécessitent la conclusion d'un avenant afin d'en préciser le cadre ;

Considérant l'intérêt opérationnel et partenarial que représente le renforcement de la coopération avec le Cedre au bénéfice des collectivités du territoire ;

Vu l'avis du bureau syndical du 14 janvier 2026 ;

Vu les propositions faites au Comité syndical par Monsieur le Président, concernant les subventions accordées aux différentes associations pour l'année 2026 ;

Monsieur le Président propose d'accorder les subventions 2026 aux associations mentionnées ci-dessous, pour un montant total de 18 100 € réparti comme il suit, l'attribution de la subvention au Cedre étant subordonnée à la signature préalable d'un avenant à la convention en vigueur.

Monsieur le Président ne prend pas part au vote relatif aux subventions attribuées au Cedre, étant également trésorier de cet organisme.

Il prend part en revanche au vote concernant la subvention attribuée au Réseau d'Éducation à l'Environnement en Bretagne (REEB). La cotisation annuelle de 100 € à cette association permettra à Vigipol, d'une part, de bénéficier de leurs conseils experts en matière d'éducation à l'environnement, et d'autre part, de bénéficier de leurs formations et animations dans le cadre des actions de sensibilisation du syndicat mixte. Cette subvention favorisera la montée en compétence des agents de Vigipol en la matière et permet également d'intégrer en collectif d'acteurs bretons.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

ASSOCIATIONS/ ORGANISMES	Objet	MONTANT SUBV
65748 : Subventions de fonctionnement aux associations		
Cedre	Participation à leur étude "Nouvelles énergies de propulsion"	6 000 €
Cedre	Participation à leurs actions "Préparation et assistance à l'intervention"	6 000 €
Cedre	Participation à leurs actions « Outils et méthodes d'analyse au laboratoire »	6 000 €

- > **APPROUVE** l'attribution des subventions de l'année 2026 au Cedre telles que présentées dans le tableau ci-dessus, pour un montant total de 18 000 €.
- > **DÉCIDE** que l'attribution de la subvention au Cedre est subordonnée à la conclusion préalable d'un avenant à la convention en vigueur, précisant notamment l'objet, les modalités d'intervention et les conditions d'utilisation de la participation financière du Syndicat mixte.

- > Nombre de votants : 110
- > Nombre de suffrages exprimés : 110
- > Majorité requise : 56

Vote :

Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0

Décision approuvée par la majorité des membres présents ou représentés.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

ASSOCIATIONS/ ORGANISMES	Objet	MONTANT SUBV
REEB	Adhésion	100 €

- > **APPROUVE** l'attribution d'une subvention au REEB telles que présentée dans le tableau ci-dessus, pour un montant total de 100 €.

- > Nombre de votants : 114
- > Nombre de suffrages exprimés : 114
- > Majorité requise : 58

Vote :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0

Décision approuvée par la majorité des membres présents ou représentés.

- > **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent.
- > **DIT QUE** Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026

Envoyé en préfecture le 24/02/2026

Reçu en préfecture le 24/02/2026

Publié le

ID : 022-252901343-20260221-CS2026_06-DE

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Erven LÉON".

Erven LÉON
Président



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 21 février 2026

Délibération n°CS-2026-07 Vote du Budget Primitif 2026

Le samedi 21 février 2026 à 10h00, le Comité syndical de Vigipol, dûment convoqué, s'est réuni au Pôle Culturel « Le Roudour » à Saint-Martin-des-Champs (29) sous la présidence d'Erven LÉON, Président du Syndicat mixte.

Délégués :

En exercice : 180

Quorum : 91

Présents votants : 55

Pouvoirs : 59

Total des présents et représentés : 114

Date de convocation : 15 janvier 2026

Date d'affichage : 20/01/2026

DELEGUES PRESENTS

Pour les communes du département des Côtes d'Armor : Renaud MERLÉ (LA ROCHE-JAUDY), Marc NÉDÉLEC (LANNION), Maurice PENNEC (LOUANNEC), Yann QUÉRÉ (PAIMPOL), François PLÉGADES (PENVENAN), Erven LÉON (PERROS-GUIREC), Raymond MORINIÈRE (PLESTIN-LES-GRÈVES), Hervé GOURMELON (PLOULEC'H), Alain ANDRÉ (PLURIEN), Jean-Max MARTIN (SAINT-MICHEL-EN-GRÈVE), Gildas MORVAN (TRÉDUDER), Hervé LORINQUER (TRÉLÉVERN), Arthur ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET (TRÉVENEUC), Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC)

Pour les communes du département du Finistère : Jean-Yves BRIANT (CARANTEC), Héléne DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN), Alain TIRILLY (GUIMAËC), Daniel GUYOMARC'H (HENVIC), Armand GLIDIC (ILE DE BATZ), Pascal CAILLY (KERLOUAN), Sébastien BELLEC (LAMPAUL-POULDALMÉZEAU), Laurent LE GOFF (LANDÉDA), Juliette BOHIC (LOCQUÉNOLÉ), Nathalie BARNET (MORLAIX), Jacques ROBIC (PLOUZOC'H), François VOGEL (PLOUGASNOU), Patrick GUEN (PLOUGOULM), Alain ROMÉY (PLOUGUERNEAU), Olivier MARZIN (PLOUGUIN), Philippe N'GOMA (PLOUNÉOUR -BRIGNOGAN-PLAGES), Roger BOSSARD (PLOUNÉVEZ-LOCHRIST), Hervé LE COZ (POULDREUZIC), Yves ROBIN (PORSPODER), Jean-Jacques ROIGNANT (ROSCOFF), Marc BOIZARD (SAINT-JEAN-DU-DOIGT), Serge LE PINVIDIC (SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS), Hervé KERGUIDUFF (SAINT-PABU), Jean-Luc DARIDON (SANTEC), Christian ABAZIOU (TRÉFLEZ), Alain GERBE (TRÉOGAT)

Pour les communes du département de l'Ille-et-Vilaine : Gérard CASANOVA (SAINT-LUNAIRE)

Pour les communes du département de la Manche : Frédérique BOURY (PORT-BAIL-SUR-MER)

Pour les communes du département du Morbihan : Eric DELANOÉ (BANGOR), Chantal JULIEN (ÉTEL), Jean-Luc GUENNEC (LE PALAIS), Pierre BEGKOYIAN (LOCMARIAQUER), Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT), Ronan JUHEL (SAUZON)

Pour le conseil départemental des Côtes d'Armor : Marie-Annick GUILLOU, Michel DESBOIS

Pour le conseil départemental du Finistère : Jean-Marc PUCHOIS

Pour le conseil départemental de l'Ille-et-Vilaine : Gaëlle MESTRIES

Pour le conseil départemental de la Manche : Yvan TAILLEBOIS

Pour le conseil régional de Bretagne : Christine PRIGENT

Pour les EPCI : Jean-Louis BUANNIC (CC Pays Bigouden Sud),

DELEGUES EXCUSES

Pour les communes du département des Côtes d'Armor : Gilbert BERTRAND (BINIC - ÉTABLES-SUR-MER), François-Yves LE THOMAS (BRÉHAT), Marie-Paule ALLAIN (ERQUY), Patrice FAUDIÈRE (FRÉHEL), Coralie BEAUVAIS (KERBORS), Roseline FAVEAUX (KERFOT), Christelle LÉVY-ROBERT (LAMBALLE-ARMOR), Michelle MENGUY (LANLOUP), Guillaume POSTADJIAN (LANMODEZ), Yoann JUMEL (LÉZARDRIEUX), Pierre-Alexis BLÉVIN (PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ), Pascal LAPORTE (PLÉRIN), Gilbert LE BRIAND (PLEUBIAN), Yvonne SÉGURA (PLEUMEUR-BODOU), Jean-Luc HERVÉ (PLÉVENON), Catherine MORIN (PLOUBAZLANEC), Gilles PAGNY (PLOUZÉC) , Yann KERGOAT (PLOUMILLIAU), Damien GASPAILLARD (SAINT-BRIEUC), Gérard VILT (SAINT-CAST-LE-GUILDON), Yvon LE SÉGUILLON (TRÉDARZEC), Patrick JORAND (TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU), Mickaël EVEN (TRÉGUIER), Laurent BOYER (TRÉBEURDEN)

Pour les communes du département du Finistère : Gérard GOUZIE (PLOUDALMÉZEAU), Pascal DOURLIN (COMBRIT - SAINTE-MARINE), François BESOMBES (CONCARNEAU), Marc DEFACQ (PONT L'ABBÉ), Dominique THOMAS (CAMARET), Henri LELIAS (LANNILIS), Matthieu VIU (L'ÎLE TUDY), Fanch QUÉNOT (OUESSANT), Mickaël VILLENEUVE (PLOUÉNAN), François ROUÉ (PLOUESCAT), Pierre DUROSE (PLOUGONVELIN), Patrice COATANÉA (PLOUMOGUER), Florian PRÉVEL (PLOUZANÉ), Dominique ANDRO (PLOVAN), Philippe LUCAS (PLOZÉVET), Jean-Edern AUBRÉE (SAINT-JEAN-TROLIMON), Annie KERHASCOËT (SAINT-NIC), Marc CONSTANTIN (SAINT-POL-DE-LÉON), François SPINEC (SEIN), Hervé RICHARD (TAULÉ) , Marie-Françoise LE GLÉAU (TRÉBABU), Jean-Jacques XUÉREB (Tréguennec)

Pour les communes du département d'Ille-et-Vilaine : Laurence QUERRIEN (CANCALE), Caroline DESQUESSES (SAINT-MALO)

Pour les communes du département de la Manche : Francis BOTTA (SAINT JEAN DE LA RIVIÈRE)

Pour les communes du département du Morbihan : Phillipe LE FUR (HOUAT), Jacques BATHIAT (ILE-AUX-MOINES), Dominique ROUSSELOT (LOCMARIA), Frédéric PINEL (SAINT GILDAS DE RHUYS), Christophe DELAPORTE (SAINT-PIERRE QUIBERON)

Pour les communes du département de Vendée : Laurent CHAUVET (ILE D'YEU)

Pour les communes du département de Charente Maritime : Valérie VALADE (ILE D'AIX)

Pour les EPCI : Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU (CC DE BELLE-ÎLE-EN-MER), Xavier MARTIN (LTC), Hervé LE COZ (CC du Haut Pays BIGOUDEN)

Pour le conseil départemental du Finistère : Barthélémy GONELLA

Pour le conseil départemental d'Ille et vilaine : Marcel LE MOAL

Pour le conseil départemental de la Manche : Benoît FIDELIN, Damien PILLON

Pour le conseil régional de Bretagne : Gaël LE MEUR, Daniel CUEFF, Denis PALLUEL, Aurélie MARTORELL

POUVOIRS

Pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Sylvie DONNART (PLOURIVO)

à Yann QUÉRÉ (PAIMPOL)

Patrick HOUSSARD (PONTRIEUX)

à Renaud MERLÉ (LA ROCHE JAUDY)

Serge HENRY (TROGUÉRY)

à Renaud MERLÉ (LA ROCHE JAUDY)

Gaël STÉPHAN (TRÉGASTEL)

à Maurice PENNEC (LOUANNEC)

Didier GHEUX (PLOUHA) (TRÉVENEUC)	à	Arthur ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET
Loïc RAOUL (PORDIC) (TRÉVENEUC)	à	Arthur ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET
Pierre BOULAD (SAINT-QUAY-PORTRIEUX) (TRÉVENEUC)	à	Arthur ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET
Jean-Pierre QUESNEL (PLOUGRESCANT)	à	Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC)
Marie-Yvonne GALLAIS (MINIHY-TRÉGUIER)	à	Erven LÉON (PERROS-GUIREC)
Gilbert LE CHEVANTON (PLEUDANIEL)	à	Erven LÉON (PERROS-GUIREC)
Xavier HAMON (BREST)	à	Erven LÉON (PERROS-GUIREC)
Yves CORBEL (PLOUGUIEL)	à	François PLÉGADES (PENVÉNAN)
Jean-Luc ROUXEL (PLÉBOULLE)	à	Alain ANDRÉ (PLURIEN)

Pour les communes du département du Finistère :

Olivier HERLEDANT (Kerlaz)	à	Jean-Yves BRIANT (CARANTEC)
Patrick BERTHELOT (CROZON)	à	Jean-Yves BRIANT (CARANTEC)
Michel ABARNOU (LOCMARIA-PLOUZANÉ)	à	Jean-Yves BRIANT (CARANTEC)
Yann BRIAND (LOCQUIREC)	à	Alain TIRILLY (GUIMAËC)
Gérard LE GUEN (GUISSENY)	à	Pascal CAILLY (KERLOUAN)
François LE BERRE (LAMPAUL-PLOUARZEL)	à	Sébastien BELLEC (LAMPAUL-PLOUDALMÉZEAU)
Gildas FOREST (BRÉLÈS)	à	Sébastien BELLEC (LAMPAUL-PLOUDALMÉZEAU)
Patrick SANCHEZ (LE CONQUET)	à	Sébastien BELLEC (LAMPAUL-PLOUDALMÉZEAU)
Grégory HELLIO (CLÉDER)	à	Patrick GUEN (PLOUGOULM)
Philippe CRÉACH (SIBIRIL)	à	Patrick GUEN (PLOUGOULM)
Guy TALOC (TRÉGLONOU)	à	Alain ROMÉY (PLOUGUERNEAU)
Philippe MORVAN (LE RELECQ-KERHUON)	à	Olivier MARZIN (PLOUGUIN)
Camille BESSON (PLOUIDER)	à	Roger BOSSARD (PLOUNÉVEZ-LOCHRIST)
Isidore TALARMIN (LANDUNVEZ)	à	Yves ROBIEN (PORSPODER)
Arnaud LEYZOUR (LANILDUT)	à	Yves ROBIEN (PORSPODER)
Ronan JÉZÉQUEL (PLOUZEL)	à	Yves ROBIEN (PORSPODER)
Pascal GODEC (LE GUILVINEC)	à	Alain GERBE (TRÉOGAT)
Jean-Yves ROZEN (Plobannaec – Lesconil)	à	Alain GERBE (TRÉOGAT)
Stéphane DAOULAS (PLOMEUR)	à	Alain GERBE (TRÉOGAT)
Didier DELHALLE (MOLÈNE)	à	Ronan JUHEL (SAUZON)
Jean-Marc BREN (PENMARC'H)	à	Jean-Louis BUANNIC (CC Pays Bigouden Sud)
Tarek HAMED (BREST)	à	Jean-Louis BUANNIC (CC Pays Bigouden Sud)
Nathalie CARROT-TANNEAU (TREFFIAGAT-LÉCHIAGAT)	à	Jean-Louis BUANNIC (CC Pays Bigouden Sud)

Pour les communes du département d'Ille et Vilaine :

Patrice VIVIEN (SAINT-COULOMB)	à	Gérard CASANOVA (SAINT-LUNAIRE)
--------------------------------	---	---------------------------------

Pour les communes du département de la Manche :

Annie POISSON (BARNEVILLE-CARTERET)	à	Frédérique BOURY (PORT-BAIL-SUR-MER)
Michel PACILLY (LES MOITIERS D'ALONNE)	à	Frédérique BOURY (PORT-BAIL-SUR-MER)
Georges HELAOUET (SAINT-GEORGES DE LA RIVIÈRE)	à	Frédérique BOURY (PORT-BAIL-SUR-MER)

Pour les communes du département du Morbihan :

Philippe BOUILLARD (BILLIERS)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Sophie LECANUET (LA TRINITE-SUR-MER)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Eric PROSPER (PLOUHARNEL)	à	Pierre BEGKOYIAN (LOCMARIAQUER)
Daniel LE CARRER (BELZ)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Pascal MARTEAU (ERDEVEN)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Florence MAHEVAS (LOCOAL-MENDON)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Régis JAFFRÉ (PLOUHINEC)	à	Ronan JUHEL (SAUZON)
Gildas QUENDO (QUIBERON)	à	Pierre BEGKOYIAN (LOCMARIAQUER)
Patrick AGAESSE (SAINTE-HÉLÈNE)	à	Pierre BEGKOYIAN (LOCMARIAQUER)
Bertrand MASSONNEAU (LOCTUDY)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Emilie MOIDSON (HOËDIC)	à	Ronan JUHEL (SAUZON)

Pour les EPCI :

Marc ROUSIC (MORLAIX COMMUNAUTÉ)	à	Serge LE PINVIDIC (SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS)
----------------------------------	---	---

Pour le Conseil Départemental du Finistère :

Viviane BERVAS à Jean-Marc PUCHOIS
Laure CARAMARO à Jean-Marc PUCHOIS

Pour le Conseil Départemental des Côtes d'Armor :

Solenn MESLAY à Marie-Annick GUILLOU
Graziella SÉGONI à Marie-Annick GUILLOU

Pour le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine

Cécile BOUTON à Gaëlle MESTRIES (CD 35)
Yann SOULABAILLE à Gaëlle MESTRIES (CD 35)

Pour le Conseil Départemental de la Manche

Daniel DENIS à Yvan TAILLEBOIS (CD50)

Secrétaire de séance : Yvan TAILLEBOIS (CD50)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants et L2311-1 et suivants relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets des communes et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération du Comité syndical n°2025-27 attestant la tenue du débat d'orientation budgétaire ;

Vu la délibération du Comité syndical n°2026-02 portant affectation du résultat de l'exercice 2025 ;

Considérant :

- > les orientations budgétaires définies pour l'exercice 2026 ;
- > les propositions budgétaires pour l'exercice 2026 présentées ci-dessous :

Section de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Proposition	Vote
011	Charges à caractère général	104 200,00 €	104 200,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	261 200,00 €	261 200,00 €
65	Autres charges de gestion courante	291 100,00 €	291 100,00 €
67	Charges spécifiques	1 000,00 €	1 000,00 €
68	Dotations aux provisions	10 000,00 €	10 000,00 €
Total des dépenses réelles		667 500,00 €	667 500,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0 €	0 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 000,00 €	3 000,00 €
Total des dépenses d'ordre		3 000,00 €	3 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES		670 500,00 €	670 500,00 €

Chapitre	Libellé	Proposition	Vote
013	Atténuation des charges	47 000,00 €	47 000,00 €
74	Dotations, subventions et participations	353 600,00 €	353 600,00 €
75	Autres produits de gestion courante	5 000,00 €	5 000,00 €
77	Produits spécifiques	379,48 €	379,48 €
Total des recettes réelles		405 979,48 €	405 979,48 €
002 RESULTAT REPORTE		264 520, 52 €	
TOTAL DES RECETTES		670 500,00 €	670 500,00 €

Synthèse de la section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes	Total
Total des crédits proposés au BP 2026	670 500,00 €	405 979,48 €	- 264 520, 52 €
Report de l'exercice 2025 (002)	0 €	264 520, 52 €	264 520, 52 €
Total de fonctionnement cumulé	670 500,00 €	670 500,00 €	0 €

Section d'investissement

Chapitre	Libellé	Proposition	Vote
20	Immobilisations incorporelles	11 684,98 €	11 684,98 €
21	Immobilisations corporelles	11 000,00 €	11 000,00 €
Total des dépenses réelles		22 684,98 €	22 684,98 €
TOTAL DES DEPENSES		22 684,98 €	22 684,98 €

Chapitre	Libellé	Proposition	Vote
10	Dotations, fonds divers et réserves	0 €	0 €
Total des recettes réelles		0 €	0 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0 €	0 €
040	Opérations d'ordre entre sections	3 000,00 €	3 000,00 €
Total des recettes d'ordre		3 000,00 €	3 000,00 €
001 RESULTAT REPORTE		19 684,98 €	
TOTAL DES RECETTES		22 684,98 €	22 684,98 €

Synthèse de la section d'investissement

	Dépenses	Recettes	Total
Total des crédits proposés au BP 2026	22 684,98 €	3 000,00 €	- 19 684,98 €
Report de l'exercice 2025 (001)	0 €	19 684,98 €	19 684,98 €
Total d'investissement cumulé	22 684,98 €	22 684,98 €	0 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- > **Approuve** le budget primitif 2026 tel que proposé ci-dessus.
- > **Précise** que le budget est :
 - + adopté avec reprise des résultats de l'année 2025, au vu du compte financier unique et de l'affectation du résultat votés lors de la même séance ;
 - + voté en équilibre en section de fonctionnement et d'investissement.
- > **Autorise** le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

- > Nombre de votants : 114
- > Nombre de suffrages exprimés : 114
- > Majorité requise : 58

Vote :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0

Décision approuvée par la majorité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,



Erven LÉON
Président



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 21 février 2026

Délibération n°CS-2026-08

Approbation des nouvelles adhésions et modification des statuts

Le samedi 21 février 2026 à 10h00, le Comité syndical de Vigipol, dûment convoqué, s'est réuni au Pôle Culturel « Le Roudour » à Saint-Martin-des-Champs (29) sous la présidence d'Erven LÉON, Président du Syndicat mixte.

Délégués :

En exercice : 180

Quorum : 91

Présents votants : 55

Pouvoirs : 59

Total des présents et représentés : 114

Date de convocation : 15 janvier 2026

Date d'affichage : 20/01/2026

DELEGUES PRESENTS

Pour les communes du département des Côtes d'Armor : Renaud MERLÉ (LA ROCHE-JAUDY), Marc NÉDÉLEC (LANNION), Maurice PENNEC (LOUANNEC), Yann QUÉRÉ (PAIMPOL), François PLÉGADES (PENVÉNAN), Erven LÉON (PERROS-GUIREC), Raymond MORINIÈRE (PLESTIN-LES-GRÈVES), Hervé GOURMELON (PLOULEC'H), Alain ANDRÉ (PLURIEN), Jean-Max MARTIN (SAINT-MICHEL-EN-GRÈVE), Gildas MORVAN (TRÉDUDER), Hervé LORINQUER (TRÉLÉVERN), Arthur ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET (TRÉVENEUC), Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC)

Pour les communes du département du Finistère : Jean-Yves BRIANT (CARANTEC), Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN), Alain TIRILLY (GUIMAËC), Daniel GUYOMARC'H (HENVIC), Armand GLIDIC (ILE DE BATZ), Pascal CAILLY (KERLOUAN), Sébastien BELLEC (LAMPAUL-POUDALMÉZEAU), Laurent LE GOFF (LANDÉDA), Juliette BOHIC (LOCQUÉNOLÉ), Nathalie BARNET (MORLAIX), Jacques ROBIC (PLOUZOC'H), François VOGEL (PLOUGASNOU), Patrick GUEN (PLOUGOULM), Alain ROMEY (PLOUGUERNEAU), Olivier MARZIN (PLOUGUIN), Philippe N'GOMA (PLOUNÉOUR -BRIGNOGAN-PLAGES), Roger BOSSARD (PLOUNÉVEZ-LOCHRIST), Hervé LE COZ (POULDREUZIC), Yves ROBIN (PORSPODER), Jean-Jacques ROIGNANT (ROSCOFF), Marc BOIZARD (SAINT-JEAN-DU-DOIGT), Serge LE PINVIDIC (SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS), Hervé KERGUIDUFF (SAINT-PABU), Jean-Luc DARIDON (SANTEC), Christian ABAZIOU (TRÉFLEZ), Alain GERBE (TRÉOGAT)

Pour les communes du département de l'Ille-et-Vilaine : Gérard CASANOVA (SAINT-LUNAIRE)

Pour les communes du département de la Manche : Frédérique BOURY (PORT-BAIL-SUR-MER)

Pour les communes du département du Morbihan : Eric DELANOÉ (BANGOR), Chantal JULIEN (ÉTEL), Jean-Luc GUENNEC (LE PALAIS), Pierre BEGKOYIAN (LOCMARIAQUER), Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT), Ronan JUHEL (SAUZON)

Pour le conseil départemental des Côtes d'Armor : Marie-Annick GUILLOU, Michel DESBOIS

Pour le conseil départemental du Finistère : Jean-Marc PUCHOIS

Pour le conseil départemental de l'Ille-et-Vilaine : Gaëlle MESTRIES

Pour le conseil départemental de la Manche : Yvan TAILLEBOIS

Pour le conseil régional de Bretagne : Christine PRIGENT

Pour les EPCI : Jean-Louis BUANNIC (CC Pays Bigouden Sud)

DELEGUES EXCUSES

Pour les communes du département des Côtes d'Armor : Gilbert BERTRAND (BINIC - ÉTABLES-SUR-MER), François-Yves LE THOMAS (BRÉHAT), Marie-Paule ALLAIN (ERQUY), Patrice FAUDIÈRE (FRÉHEL), Coralie BEAUVAIS (KERBORS), Roseline FAVEAUX (KERFOT), Christelle LÉVY-ROBERT (LAMBALLE-ARMOR), Michelle MENGUY (LANLOUP), Guillaume POSTADJIAN (LANMODEZ), Yoann JUMEL (LÉZARDRIEUX), Pierre-Alexis BLÉVIN (PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ), Pascal LAPORTE (PLÉRIN), Gilbert LE BRIAND (PLEUBIAN), Yvonne SÉGURA (PLEUMEUR-BODOU), Jean-Luc HERVÉ (PLÉVENON), Catherine MORIN (PLOUBAZLANEC), Gilles PAGNY (PLOUZÉC), Yann KERGOAT (PLOUMILLIAU), Damien GASPAILLARD (SAINT-BRIEUC), Gérard VILT (SAINT-CAST-LE-GUILDON), Yvon LE SÉGUILLON (TRÉDARZEC), Patrick JORAND (TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU), Mickaël EVEN (TRÉGUIER), Laurent BOYER (TRÉBEURDEN)

Pour les communes du département du Finistère : Gérard GOUZIE (PLOUDALMÉZEAU), Pascal DOURLIN (COMBRIT - SAINTE-MARINE), François BESOMBES (CONCARNEAU), Marc DEFACQ (PONT L'ABBÉ), Dominique THOMAS (CAMARET), Henri LELIAS (LANNILIS), Matthieu VIU (L'ÎLE TUDY), Fanch QUÉNOT (OUessant), Mickaël VILLENEUVE (PLOUÉNAN), François ROUÉ (PLOUESCAT), Pierre DUROSE (PLOUGONVELIN), Patrice COATANÉA (PLOUMOGUER), Florian PRÉVEL (PLOUZANÉ), Dominique ANDRO (PLOVAN), Philippe LUCAS (PLOZÉVET), Jean-Edern AUBRÉE (SAINT-JEAN-TROLIMON), Annie KERHASCOËT (SAINT-NIC), Marc CONSTANTIN (SAINT-POL-DE-LÉON), François SPINEC (SEIN), Hervé RICHARD (TAULÉ), Marie-Françoise LE GLÉAU (TRÉBABU), Jean-Jacques XUEREB (Tréguennec)

Pour les communes du département d'Ille-et-Vilaine : Laurence QUERRIEN (CANCALE), Caroline DESQUESSÉS (SAINT-MALO)

Pour les communes du département de la Manche : Francis BOTTA (SAINT JEAN DE LA RIVIÈRE)

Pour les communes du département du Morbihan : Philippe LE FUR (HOUAT), Jacques BATHIAT (ILE-AUX-MOINES), Dominique ROUSSELOT (LOCMARIA), Frédéric PINEL (SAINT GILDAS DE RHUYS), Christophe DELAPORTE (SAINT-PIERRE QUIBERON)

Pour les communes du département de Vendée : Laurent CHAUVET (ILE D'YEU)

Pour les communes du département de Charente Maritime : Valérie VALADE (ILE D'AIX)

Pour les EPCI : Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU (CC DE BELLE-ÎLE-EN-MER), Xavier MARTIN (LTC), Hervé LE COZ (CC du Haut Pays BIGOUDEN)

Pour le conseil départemental du Finistère : Barthélémy GONELLA

Pour le conseil départemental d'Ille et vilaine : Marcel LE MOAL

Pour le conseil départemental de la Manche : Benoît FIDELIN, Damien PILLON

Pour le conseil régional de Bretagne : Gaël LE MEUR, Daniel CUEFF, Denis PALLUEL, Aurélie MARTORELL

POUVOIRS

Pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Sylvie DONNART (PLOURIVO)	à	Yann QUÉRÉ (PAIMPOL)
Patrick HOUSSARD (PONTRIEUX)	à	Renaud MERLÉ (LA ROCHE JAUDY)
Serge HENRY (TROGUÉRY)	à	Renaud MERLÉ (LA ROCHE JAUDY)

Gaël STÉPHAN (TRÉGASTEL)	à	Maurice PENNEC (LOUANNEC)
Didier GHEUX (PLOUHA) (TRÉVENEUC)	à	Arthur ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET
Loïc RAOUL (PORDIC) (TRÉVENEUC)	à	Arthur ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET
Pierre BOULAD (SAINT-QUAY-PORTRIEUX) (TRÉVENEUC)	à	Arthur ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET
Jean-Pierre QUESNEL (PLOUGRESCANT)	à	Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC)
Marie-Yvonne GALLAIS (MINIHY-TRÉGUIER)	à	Erven LÉON (PERROS-GUIREC)
Gilbert LE CHEVANTON (PLEUDANIEL)	à	Erven LÉON (PERROS-GUIREC)
Xavier HAMON (BREST)	à	Erven LÉON (PERROS-GUIREC)
Yves CORBEL (PLOUGUIEL)	à	François PLÉGADES (PENVÉNAN)
Jean-Luc ROUXEL (PLÉBOULLE)	à	Alain ANDRÉ (PLURIEN)

Pour les communes du département du Finistère :

Olivier HERLEDANT (Kerlaz)	à	Jean-Yves BRIANT (CARANTEC)
Patrick BERTHELOT (CROZON)	à	Jean-Yves BRIANT (CARANTEC)
Michel ABARNOU (LOCMARIA-PLOUZANÉ)	à	Jean-Yves BRIANT (CARANTEC)
Yann BRIAND (LOCQUIREC)	à	Alain TIRILLY (GUIMAËC)
Gérard LE GUEN (GUISSENY)	à	Pascal CAILLY (KERLOUAN)
François LE BERRE (LAMPAUL-PLOUARZEL)	à	Sébastien BELLEC (LAMPAUL-PLOUDALMÉZEAU)
Gildas FOREST (BRÉLÈS)	à	Sébastien BELLEC (LAMPAUL-PLOUDALMÉZEAU)
Patrick SANCHEZ (LE CONQUET)	à	Sébastien BELLEC (LAMPAUL-PLOUDALMÉZEAU)
Grégory HELLIO (CLÉDER)	à	Patrick GUEN (PLOUGOULM)
Philippe CRÉACH (SIBIRIL)	à	Patrick GUEN (PLOUGOULM)
Guy TALOC (TRÉGLONOU)	à	Alain ROMÉY (PLOUGUERNEAU)
Philippe MORVAN (LE RELECQ-KERHUON)	à	Olivier MARZIN (PLOUGUIN)
Camille BESSON (PLOUIDER)	à	Roger BOSSARD (PLOUNÉVEZ-LOCHRIST)
Isidore TALARMIN (LANDUNVEZ)	à	Yves ROBIEN (PORSPODER)
Arnaud LEYZOUR (LANILDUT)	à	Yves ROBIEN (PORSPODER)
Ronan JÉZÉQUEL (PLOUARZEL)	à	Yves ROBIEN (PORSPODER)
Pascal GODEC (LE GUILVINEC)	à	Alain GERBE (TRÉOGAT)
Jean-Yves ROZEN (Plobannaec – Lesconil)	à	Alain GERBE (TRÉOGAT)
Stéphane DAOULAS (PLOMEUR)	à	Alain GERBE (TRÉOGAT)
Didier DELHALLE (MOLÈNE)	à	Ronan JUHEL (SAUZON)
Jean-Marc BREN (PENMARC'H)	à	Jean-Louis BUANNIC (CC Pays Bigouden Sud)
Tarek HAMED (BREST)	à	Jean-Louis BUANNIC (CC Pays Bigouden Sud)
Nathalie CARROT-TANNEAU (TREFFIAGAT-LÉCHIAGAT)	à	Jean-Louis BUANNIC (CC Pays Bigouden Sud)

Pour les communes du département d'Ille et Vilaine :

Patrice VIVIEN (SAINT-COULOMB)	à	Gérard CASANOVA (SAINT-LUNAIRE)
--------------------------------	---	---------------------------------

Pour les communes du département de la Manche :

Annie POISSON (BARNEVILLE-CARTERET)	à	Frédérique BOURY (PORT-BAIL-SUR-MER)
Michel PACILLY (LES MOITIERS D'ALONNE)	à	Frédérique BOURY (PORT-BAIL-SUR-MER)
Georges HELAOUET (SAINT-GEORGES DE LA RIVIÈRE)	à	Frédérique BOURY (PORT-BAIL-SUR-MER)

Pour les communes du département du Morbihan :

Philippe BOUILLARD (BILLIERS)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Sophie LECANUET (LA TRINITE-SUR-MER)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Eric PROSPER (PLOUHARNEL)	à	Pierre BEGKOYIAN (LOCMARIAQUER)
Daniel LE CARRER (BELZ)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Pascal MARTEAU (ERDEVEN)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Florence MAHEVAS (LOCOAL-MENDON)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Régis JAFFRÉ (PLOUHINEC)	à	Ronan JUHEL (SAUZON)
Gildas QUENDO (QUIBERON)	à	Pierre BEGKOYIAN (LOCMARIAQUER)
Patrick AGAESSE (SAINTE-HÉLÈNE)	à	Pierre BEGKOYIAN (LOCMARIAQUER)
Bertrand MASSONNEAU (LOCTUDY)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Emilie MOIDSON (HOËDIC)	à	Ronan JUHEL (SAUZON)

Pour les EPCI :

Marc ROUSIC (MORLAIX COMMUNAUTÉ)

à

Serge LE PINVIDIC (SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS)

Pour le Conseil Départemental du Finistère :

Viviane BERVAS

à

Jean-Marc PUCHOIS

Laure CARAMARO

à

Jean-Marc PUCHOIS

Pour le Conseil Départemental des Côtes d'Armor :

Solenn MESLAY

à

Marie-Annick GUILLOU

Graziella SÉGONI

à

Marie-Annick GUILLOU

Pour le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine

Cécile BOUTON

à

Gaëlle MESTRIES (CD 35)

Yann SOULABAILLE

à

Gaëlle MESTRIES (CD 35)

Pour le Conseil Départemental de la Manche

Daniel DENIS

à

Yvan TAILLEBOIS (CD50)

Secrétaire de séance : Yvan TAILLEBOIS (CD50)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du syndicat mixte dans leur version du 28.05.2025 ;

Vu la délibération n°CS-2025-21 du 15 novembre 2025 approuvant l'adhésion de trois collectivités : la commune de Surtainville (50), la Communauté d'Agglomération « le Cotentin » (50) et la communauté de communes « Communauté Lesneven Côtes des Légendes » (29) ;

Le Président rappelle que « toute collectivité ou établissement public intéressé à adhérer au Syndicat mixte en informe celui-ci et prend une délibération de son organe délibérant pour entériner sa décision qu'il notifie au Syndicat mixte. Le Comité syndical est seul compétent pour approuver l'adhésion d'un nouveau membre. [...]. Le Comité syndical délibère sur les demandes d'adhésion à la majorité absolue des membres présents et représentés. » (article 2-1 des statuts).

Le Président informe le Comité syndical que, depuis la dernière assemblée, Brest Métropole a délibéré pour adhérer à Vigipol le 12.12.2025.

Il propose au Comité syndical :

- > D'entériner l'adhésion de cette collectivité ;
- > De modifier les statuts du Syndicat mixte en conséquence.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- > **APPROUVE** l'adhésion de Brest Métropole ;
- > **DÉCIDE** de modifier les statuts du Syndicat mixte en conséquence.

- > Nombre de votants : 114
- > Nombre de suffrages exprimés : 114
- > Majorité requise : 58

Vote :

Pour : 114 Contre : Abstention :

Décision approuvée par la majorité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,




Erven LÉON
Président



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 21 février 2026

Délibération n°CS-2026-09

Mise en place d'un appel aux dons (mécénat) pour le projet « Sensibiliser – Mémoires & Données pour une population littorale mieux avertie au risque de pollution maritime »

Le samedi 21 février 2026 à 10h00, le Comité syndical de Vigipol, dûment convoqué, s'est réuni au Pôle Culturel « Le Roudour » à Saint-Martin-des-Champs (29) sous la présidence d'Erven LÉON, Président du Syndicat mixte.

Délégués :

En exercice : 180

Quorum : 91

Présents votants : 55

Pouvoirs : 59

Total des présents et représentés : 114

Date de convocation : 15 janvier 2026

Date d'affichage : 20/01/2026

DELEGUES PRESENTS

Pour les communes du département des Côtes d'Armor : Renaud MERLÉ (LA ROCHE-JAUDY), Marc NÉDÉLEC (LANNION), Maurice PENNEC (LOUANNEC), Yann QUÉRÉ (PAIMPOL), François PLÉGADES (PENVÉNAN), Erven LÉON (PERROS-GUIREC), Raymond MORINIÈRE (PLESTIN-LES-GRÈVES), Hervé GOURMELON (PLOULEC'H), Alain ANDRÉ (PLURIEN), Jean-Max MARTIN (SAINT-MICHEL-EN-GRÈVE), Gildas MORVAN (TRÉDUDER), Hervé LORINQUER (TRÉLÉVERN), Arthur ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET (TRÉVENEUC), Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC)

Pour les communes du département du Finistère : Jean-Yves BRIANT (CARANTEC), Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN), Alain TIRILLY (GUIMAËC), Daniel GUYOMARC'H (HENVIC), Armand GLIDIC (ILE DE BATZ), Pascal CAILLY (KERLOUAN), Sébastien BELLEC (LAMPAUL-PLOUDALMÉZEAU), Laurent LE GOFF (LANDÉDA), Juliette BOHIC (LOCQUÉNOLÉ), Nathalie BARNET (MORLAIX), Jacques ROBIC (PLOUZOC'H), François VOGEL (PLOUGASNOU), Patrick GUEN (PLOUGOULM), Alain ROMEY (PLOUGUERNEAU), Olivier MARZIN (PLOUGUIN), Philippe N'GOMA (PLOUNÉOUR -BRIGNOGAN-PLAGES), Roger BOSSARD (PLOUNÉVEZ-LOCHRIST), Hervé LE COZ (POULDREUZIC), Yves ROBIN (PORSPODER), Jean-Jacques ROIGNANT (ROSCOFF), Marc BOIZARD (SAINT-JEAN-DU-DOIGT), Serge LE PINVIDIC (SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS), Hervé KERGUIDUFF (SAINT-PABU), Jean-Luc DARIDON (SANTEC), Christian ABAZIOU (TRÉFLEZ), Alain GERBE (TRÉOGAT)

Pour les communes du département de l'Ille-et-Vilaine : Gérard CASANOVA (SAINT-LUNAIRE)

Pour les communes du département de la Manche : Frédérique BOURY (PORT-BAIL-SUR-MER)

Pour les communes du département du Morbihan : Eric DELANOÉ (BANGOR), Chantal JULIEN (ÉTEL), Jean-Luc GUENNEC (LE PALAIS), Pierre BEGKOYIAN (LOCMARIAQUER), Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT), Ronan JUHEL (SAUZON)

Pour le conseil départemental des Côtes d'Armor : Marie-Annick GUILLOU, Michel DESBOIS

Pour le conseil départemental du Finistère : Jean-Marc PUCHOIS

Pour le conseil départemental de l'Ille-et-Vilaine : Gaëlle MESTRIES

Pour le conseil départemental de la Manche : Yvan TAILLEBOIS

Pour le conseil régional de Bretagne : Christine PRIGENT

Pour les EPCI : Jean-Louis BUANNIC (CC Pays Bigouden Sud)

DELEGUES EXCUSES

Pour les communes du département des Côtes d'Armor : Gilbert BERTRAND (BINIC - ÉTABLES-SUR-MER), François-Yves LE THOMAS (BRÉHAT), Marie-Paule ALLAIN (ERQUY), Patrice FAUDIÈRE (FRÉHEL), Coralie BEAUVAIS (KERBORS), Roseline FAVEAUX (KERFOT), Christelle LÉVY-ROBERT (LAMBALLE-ARMOR), Michelle MENGUY (LANLOUP), Guillaume POSTADJIAN (LANMODEZ), Yoann JUMEL (LÉZARDRIEUX), Pierre-Alexis BLÉVIN (PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ), Pascal LAPORTE (PLÉRIN), Gilbert LE BRIAND (PLEUBIAN), Yvonne SÉGURA (PLEUMEUR-BODOU), Jean-Luc HERVÉ (PLÉVENON), Catherine MORIN (PLOUBAZLANEC), Gilles PAGNY (PLOUZÉC), Yann KERGOAT (PLOUMILLIAU), Damien GASPAILLARD (SAINT-BRIEUC), Gérard VILT (SAINT-CAST-LE-GUILDON), Yvon LE SÉGUILLON (TRÉDARZEC), Patrick JORAND (TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU), Mickaël EVEN (TRÉGUIER), Laurent BOYER (TRÉBEURDEN)

Pour les communes du département du Finistère : Gérard GOUZIEN (PLOUDALMÉZEAU), Pascal DOURLIN (COMBRIT - SAINTE-MARINE), François BESOMBES (CONCARNEAU), Marc DEFACQ (PONT L'ABBÉ), Dominique THOMAS (CAMARET), Henri LELIAS (LANNILIS), Matthieu VIU (L'ÎLE TUDY), Fanch QUÉNOT (OUessant), Mickaël VILLENEUVE (PLOUÉNAN), François ROUÉ (PLOUESCAT), Pierre DUROSE (PLOUGONVELIN), Patrice COATANÉA (PLOUMOGUER), Florian PRÉVEL (PLOUZANÉ), Dominique ANDRO (PLOVAN), Philippe LUCAS (PLOZÉVET), Jean-Edern AUBRÉE (SAINT-JEAN-TROLIMON), Annie KERHASCOËT (SAINT-NIC), Marc CONSTANTIN (SAINT-POL-DE-LÉON), François SPINEC (SEIN), Hervé RICHARD (TAULÉ), Marie-Françoise LE GLÉAU (TRÉBABU), Jean-Jacques XUEREB (Tréguennec)

Pour les communes du département d'Ille-et-Vilaine : Laurence QUERRIEN (CANCALE), Caroline DESQUESSES (SAINT-MALO)

Pour les communes du département de la Manche : Francis BOTTA (SAINT JEAN DE LA RIVIÈRE)

Pour les communes du département du Morbihan : Phillipe LE FUR (HOUAT), Jacques BATHIAT (ILE-AUX-MOINES), Dominique ROUSSELOT (LOCMARIA), Frédéric PINEL (SAINT GILDAS DE RHUYS), Christophe DELAPORTE (SAINT-PIERRE QUIBERON)

Pour les communes du département de Vendée : Laurent CHAUVET (ILE D'YEU)

Pour les communes du département de Charente Maritime : Valérie VALADE (ILE D'AIX)

Pour les EPCI : Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU (CC DE BELLE-ÎLE-EN-MER), Xavier MARTIN (LTC), Hervé LE COZ (CC du Haut Pays BIGOUDEN)

Pour le conseil départemental du Finistère : Barthélémy GONELLA

Pour le conseil départemental d'Ille et vilaine : Marcel LE MOAL

Pour le conseil départemental de la Manche : Benoît FIDELIN, Damien PILLON

Pour le conseil régional de Bretagne : Gaël LE MEUR, Daniel CUEFF, Denis PALLUEL, Aurélie MARTORELL

POUVOIRS

Pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Sylvie DONNART (PLOURIVO)

à

Yann QUÉRÉ (PAIMPOL)

Patrick HOUSSARD (PONTRIEUX)	à	Renaud MERLÉ (LA ROCHE JAUDY)
Serge HENRY (TROGUÉRY)	à	Renaud MERLÉ (LA ROCHE JAUDY)
Gaël STÉPHAN (TRÉGASTEL)	à	Maurice PENNEC (LOUANNEC)
Didier GHEUX (PLOUHA) (TRÉVENEUC)	à	Arthur ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET
Loïc RAOUL (PORDIC) (TRÉVENEUC)	à	Arthur ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET
Pierre BOULAD (SAINT-QUAY-PORTRIEUX) (TRÉVENEUC)	à	Arthur ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET
Jean-Pierre QUESNEL (PLOUGRESCANT)	à	Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC)
Marie-Yvonne GALLAIS (MINIHY-TRÉGUIER)	à	Erven LÉON (PERROS-GUIREC)
Gilbert LE CHEVANTON (PLEUDANIEL)	à	Erven LÉON (PERROS-GUIREC)
Xavier HAMON (BREST)	à	Erven LÉON (PERROS-GUIREC)
Yves CORBEL (PLOUGUIEL)	à	François PLÉGADES (PENVÉNAN)
Jean-Luc ROUXEL (PLÉBOULLE)	à	Alain ANDRÉ (PLURIEN)

Pour les communes du département du Finistère :

Olivier HERLEDANT (Kerlaz)	à	Jean-Yves BRIANT (CARANTEC)
Patrick BERTHELOT (CROZON)	à	Jean-Yves BRIANT (CARANTEC)
Michel ABARNOU (LOCMARIA-POUZANÉ)	à	Jean-Yves BRIANT (CARANTEC)
Yann BRIAND (LOCQUIREC)	à	Alain TIRILLY (GUIMAËC)
Gérard LE GUEN (GUISSENY)	à	Pascal CAILLY (KERLOUAN)
François LE BERRE (LAMPAUL-POUARZEL)	à	Sébastien BELLEC (LAMPAUL-POUDALMÉZEAU)
Gildas FOREST (BRÉLÈS)	à	Sébastien BELLEC (LAMPAUL-POUDALMÉZEAU)
Patrick SANCHEZ (LE CONQUET)	à	Sébastien BELLEC (LAMPAUL-POUDALMÉZEAU)
Grégory HELLIO (CLÉDER)	à	Patrick GUEN (PLOUGOULM)
Philippe CRÉACH (SIBIRIL)	à	Patrick GUEN (PLOUGOULM)
Guy TALOC (TRÉGLONOUE)	à	Alain ROMÉY (PLOUGUERNEAU)
Philippe MORVAN (LE RELECQ-KERHUON)	à	Olivier MARZIN (PLOUGUIN)
Camille BESSON (PLOUIDER)	à	Roger BOSSARD (PLOUNÉVEZ-LOCHRIST)
Isidore TALARMIN (LANDUNVEZ)	à	Yves ROBIEN (PORSPODER)
Arnaud LEYZOUR (LANILDUT)	à	Yves ROBIEN (PORSPODER)
Ronan JÉZÉQUEL (POUARZEL)	à	Yves ROBIEN (PORSPODER)
Pascal GODEC (LE GUILVINEC)	à	Alain GERBE (TRÉOGAT)
Jean-Yves ROZEN (Plobannaec – Lesconil)	à	Alain GERBE (TRÉOGAT)
Stéphane DAOULAS (PLOMEUR)	à	Alain GERBE (TRÉOGAT)
Didier DELHALLE (MOLÈNE)	à	Ronan JUHEL (SAUZON)
Jean-Marc BREN (PENMARC'H)	à	Jean-Louis BUANNIC (CC Pays Bigouden Sud)
Tarek HAMED (BREST)	à	Jean-Louis BUANNIC (CC Pays Bigouden Sud)
Nathalie CARROT-TANNEAU (TREFFIAGAT-LÉCHIAGAT)	à	Jean-Louis BUANNIC (CC Pays Bigouden Sud)

Pour les communes du département d'Ille et Vilaine :

Patrice VIVIEN (SAINT-COULOMB)	à	Gérard CASANOVA (SAINT-LUNAIRE)
--------------------------------	---	---------------------------------

Pour les communes du département de la Manche :

Annie POISSON (BARNEVILLE-CARTERET)	à	Frédérique BOURY (PORT-BAIL-SUR-MER)
Michel PACILLY (LES MOITIERS D'ALONNE)	à	Frédérique BOURY (PORT-BAIL-SUR-MER)
Georges HELAOUET (SAINT-GEORGES DE LA RIVIÈRE)	à	Frédérique BOURY (PORT-BAIL-SUR-MER)

Pour les communes du département du Morbihan :

Philippe BOUILLARD (BILLIERS)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Sophie LECANUET (LA TRINITE-SUR-MER)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Eric PROSPER (PLOUHARNEL)	à	Pierre BEGKOYIAN (LOCMARIAQUER)
Daniel LE CARRER (BELZ)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Pascal MARTEAU (ERDEVEN)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Florence MAHEVAS (LOCOAL-MENDON)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Régis JAFFRÉ (PLOUHINEC)	à	Ronan JUHEL (SAUZON)
Gildas QUENDO (QUIBERON)	à	Pierre BEGKOYIAN (LOCMARIAQUER)
Patrick AGAESSE (SAINTE-HÉLÈNE)	à	Pierre BEGKOYIAN (LOCMARIAQUER)

Bertrand MASSONNEAU (LOCTUDY) à
Emilie MOIDSON (HOËDIC) à

Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Ronan JUHEL (SAUZON)

Pour les EPCI :

Marc ROUSIC (MORLAIX COMMUNAUTÉ) à

Serge LE PINVIDIC (SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS)

Pour le Conseil Départemental du Finistère :

Viviane BERVAS à
Laure CARAMARO à

Jean-Marc PUCHOIS
Jean-Marc PUCHOIS

Pour le Conseil Départemental des Côtes d'Armor :

Solenn MESLAY à
Graziella SÉGONI à

Marie-Annick GUILLOU
Marie-Annick GUILLOU

Pour le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine

Cécile BOUTON à
Yann SOULABAILLE à

Gaëlle MESTRIES (CD 35)
Gaëlle MESTRIES (CD 35)

Pour le Conseil Départemental de la Manche

Daniel DENIS à

Yvan TAILLEBOIS (CD50)

Secrétaire de séance : Yvan TAILLEBOIS (CD50)

- Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu** les statuts du syndicat mixte Vigipol, notamment l'article 7 « Le syndicat mixte [...] peut notamment : conduire toute action destinée à sensibiliser l'ensemble des acteurs et les populations littorales face aux risques maritimes... » ;
- Vu** les articles 200 et 238 bis du Code général des impôts (CGI) ;
- Vu** le rescrit fiscal délivré par la Direction Départementale des Finances Publiques des Côtes d'Armor en date du 28 octobre 2024 ;
- Vu** la volonté de renforcer la sensibilisation des populations littorales aux risques de pollutions maritimes ;

Considérant que les pollutions maritimes issues du transport maritime constituent un risque majeur pour les territoires littoraux, l'environnement et les activités économiques ;

Considérant que la transmission de la mémoire des pollutions passées (notamment Amoco Cadiz, Erika...) constitue un levier essentiel de culture du risque et de mobilisation citoyenne ;

Considérant que le projet présenté s'inscrit pleinement dans les missions d'intérêt général portées par Vigipol ;

Considérant qu'il apparaît opportun de recourir au mécénat et à l'appel aux dons afin de mobiliser des financements complémentaires pour la mise en œuvre de ce projet ;

Monsieur le Président présente le projet en faveur duquel les dons collectés grâce au mécénat seront fléchés.

Ce projet vise à renforcer la culture du risque maritime et la mobilisation du public face aux pollutions issues du transport maritime, en s'appuyant sur deux leviers complémentaires :

> **Mémoires de pollutions (Amoco Cadiz, Erika, Manche)**

Le premier volet consiste en un recueil pluriel et accessible à tous de témoignages (citoyens, acteurs du monde maritime, professionnels de la mer, élus) des marées noires et pollutions vécues, afin de prévenir l'oubli, accompagner la transmission intergénérationnelle et fournir à Vigipol des supports de sensibilisation. Le support de valorisation de ces mémoires pourra prendre une ou plusieurs formes variées : podcast, mini-expo itinérante, livrets numériques, papier, etc.

Pour mener à bien ce projet, plusieurs moyens sont envisagés : faire appel à un stagiaire de master Patrimoine Culturel et Naturel, partenariats culturels (archives, musées, médias), etc.

> **Ocean Plastic Tracker – Refonte & montée en puissance**

Le second volet du projet vise à mettre à niveau la web app Ocean Plastic Tracker dont Vigipol a récemment hérité de l'ANSEL. Cette action permettrait notamment d'intégrer la base de données de Vigipol sur les pollutions maritimes (2019–2026) à cette dernière, d'ajouter de nouveaux traceurs de pollution maritime (hydrocarbures, fûts et bidons, paraffines, granulés plastiques, etc.) et de mieux valoriser ces données (cartographies, tableaux de bord).

Pour mener à bien ce projet, plusieurs moyens sont envisagés : stagiaire data, appui développeur.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide de :

VALIDER le projet intitulé « Sensibiliser – Mémoires & Données pour une population littorale mieux avertie au risque de pollution maritime » ;

D'AUTORISER le Président à choisir le format de collecte de dons le plus adapté ;

D'AUTORISER le Président à signer l'ensemble des conventions contrats, actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la collecte de dons et du mécénat ;

D'AUTORISER le Président à engager toute démarche utile à la bonne exécution de la présente délibération ;

DE PRÉCISER que les dons et contributions collectés seront strictement fléchés en comptabilité sur une action budgétaire spécifique dédié à ce projet, garantissant leur affectation exclusive aux actions prévues.

- > Nombre de votants : 114
- > Nombre de suffrages exprimés : 114
- > Majorité requise : 58

Vote :

Pour : 114

Contre :

Abstention :

Décision approuvée par la majorité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,




Erven LÉON
Président



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 21 février 2026

Délibération n°CS-2026-10 Protection sociale complémentaire

Le samedi 21 février 2026 à 10h00, le Comité syndical de Vigipol, dûment convoqué, s'est réuni au Pôle Culturel « Le Roudour » à Saint-Martin-des-Champs (29) sous la présidence d'Erven LÉON, Président du Syndicat mixte.

Délégués :

En exercice : 180

Quorum : 91

Présents votants : 55

Pouvoirs : 59

Total des présents et représentés : 114

Date de convocation : 15 janvier 2026

Date d'affichage : 20/01/2026

DELEGUES PRESENTS

Pour les communes du département des Côtes d'Armor : Renaud MERLÉ (LA ROCHE-JAUDY), Marc NÉDÉLEC (LANNION), Maurice PENNEC (LOUANNEC), Yann QUÉRÉ (PAIMPOL), François PLÉGADES (PENVÉNAN), Erven LÉON (PERROS-GUIREC), Raymond MORINIÈRE (PLESTIN-LES-GRÈVES), Hervé GOURMELON (PLOULEC'H), Alain ANDRÉ (PLURIEN), Jean-Max MARTIN (SAINT-MICHEL-EN-GRÈVE), Gildas MORVAN (TRÉDUDER), Hervé LORINQUER (TRÉLÉVERN), Arthur ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET (TRÉVENEUC), Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC)

Pour les communes du département du Finistère : Jean-Yves BRIANT (CARANTEC), Hélène DALBESIOLE GUERN (GOULVEN), Alain TIRILLY (GUIMAËC), Daniel GUYOMARC'H (HENVIC), Armand GLIDIC (ILE DE BATZ), Pascal CAILLY (KERLOUAN), Sébastien BELLEC (LAMPAUL-PLOUDALMÉZEAU), Laurent LE GOFF (LANDÉDA), Juliette BOHIC (LOCQUÉNOLÉ), Nathalie BARNET (MORLAIX), Jacques ROBIC (PLOUZOC'H), François VOGEL (PLOUGASNOU), Patrick GUEN (PLOUGOULM), Alain ROMEY (PLOUGUERNEAU), Olivier MARZIN (PLOUGUIN), Philippe N'GOMA (PLOUNÉOUR -BRIGNOGAN-PLAGES), Roger BOSSARD (PLOUNÉVEZ-LOCHRIST), Hervé LE COZ (POULDREUZIC), Yves ROBIN (PORSPODER), Jean-Jacques ROIGNANT (ROSCOFF), Marc BOIZARD (SAINT-JEAN-DU-DOIGT), Serge LE PINVIDIC (SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS), Hervé KERGUIDUFF (SAINT-PABU), Jean-Luc DARIDON (SANTEC), Christian ABAZIOU (TRÉFLEZ), Alain GERBE (TRÉOGAT)

Pour les communes du département de l'Ille-et-Vilaine : Gérard CASANOVA (SAINT-LUNAIRE)

Pour les communes du département de la Manche : Frédérique BOURY (PORT-BAIL-SUR-MER)

Pour les communes du département du Morbihan : Eric DELANOÉ (BANGOR), Chantal JULIEN (ÉTEL), Jean-Luc GUENNEC (LE PALAIS), Pierre BEGKOYIAN (LOCMARIAQUER), Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT), Ronan JUHEL (SAUZON)

Pour le conseil départemental des Côtes d'Armor : Marie-Annick GUILLOU, Michel DESBOIS

Pour le conseil départemental du Finistère : Jean-Marc PUCHOIS

Pour le conseil départemental de l'Ille-et-Vilaine : Gaëlle MESTRIES

Pour le conseil départemental de la Manche : Yvan TAILLEBOIS

Pour le conseil régional de Bretagne : Christine PRIGENT

Pour les EPCI : Jean-Louis BUANNIC (CC Pays Bigouden Sud)

DELEGUES EXCUSES

Pour les communes du département des Côtes d'Armor : Gilbert BERTRAND (BINIC - ÉTABLES-SUR-MER), François-Yves LE THOMAS (BRÉHAT), Marie-Paule ALLAIN (ERQUY), Patrice FAUDIÈRE (FRÉHEL), Coralie BEAUVAIS (KERBORS), Roseline FAVEAUX (KERFOT), Christelle LÉVY-ROBERT (LAMBALLE-ARMOR), Michelle MENGUY (LANLOUP), Guillaume POSTADJIAN (LANMODEZ), Yoann JUMEL (LÉZARDRIEUX), Pierre-Alexis BLÉVIN (PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ), Pascal LAPORTE (PLÉRIN), Gilbert LE BRIAND (PLEUBIAN), Yvonne SÉGURA (PLEUMEUR-BODOU), Jean-Luc HERVÉ (PLÉVENON), Catherine MORIN (PLOUBAZLANEC), Gilles PAGNY (PLOUZÉC), Yann KERGOAT (PLOUMILLIAU), Damien GASPAILLARD (SAINT-BRIEUC), Gérard VILT (SAINT-CAST-LE-GUILDON), Yvon LE SÉGUILLON (TRÉDARZEC), Patrick JORAND (TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU), Mickaël EVEN (TRÉGUIER), Laurent BOYER (TRÉBEURDEN)

Pour les communes du département du Finistère : Gérard GOUZIE (PLOUDEMÉZEAU), Pascal DOURLIN (COMBRIT - SAINTE-MARINE), François BESOMBES (CONCARNEAU), Marc DEFACQ (PONT L'ABBÉ), Dominique THOMAS (CAMARET), Henri LELIAS (LANNILIS), Matthieu VIU (L'ÎLE TUDY), Fanch QUÉNOT (OUessant), Mickaël VILLENEUVE (PLOUËNAN), François ROUÉ (PLOUESCAT), Pierre DUROSE (PLOUGONVELIN), Patrice COATANÉA (PLOUMOGUER), Florian PRÉVEL (PLOUZANÉ), Dominique ANDRO (PLOVAN), Philippe LUCAS (PLOZÉVET), Jean-Edern AUBRÉE (SAINT-JEAN-TROLIMON), Annie KERHASCOËT (SAINT-NIC), Marc CONSTANTIN (SAINT-POL-DE-LÉON), François SPINEC (SEIN), Hervé RICHARD (TAULÉ), Marie-Françoise LE GLÉAU (TRÉBABU), Jean-Jacques XUEREB (Tréguennec)

Pour les communes du département d'Ille-et-Vilaine : Laurence QUERRIEN (CANCALE), Caroline DESQUESSES (SAINT-MALO)

Pour les communes du département de la Manche : Francis BOTTA (SAINT JEAN DE LA RIVIÈRE)

Pour les communes du département du Morbihan : Phillipe LE FUR (HOUAT), Jacques BATHIAT (ILE-AUX-MOINES), Dominique ROUSSELOT (LOCMARIA), Frédéric PINEL (SAINT GILDAS DE RHUYS), Christophe DELAPORTE (SAINT-PIERRE QUIBERON)

Pour les communes du département de Vendée : Laurent CHAUVET (ILE D'YEU)

Pour les communes du département de Charente Maritime : Valérie VALADE (ILE D'AIX)

Pour les EPCI : Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU (CC DE BELLE-ÎLE-EN-MER), Xavier MARTIN (LTC), Hervé LE COZ (CC du Haut Pays BIGOUDEN)

Pour le conseil départemental du Finistère : Barthélémy GONELLA

Pour le conseil départemental d'Ille et vilaine : Marcel LE MOAL

Pour le conseil départemental de la Manche : Benoît FIDELIN, Damien PILLON

Pour le conseil régional de Bretagne : Gaël LE MEUR, Daniel CUEFF, Denis PALLUEL, Aurélie MARTORELL

POUVOIRS

Pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Sylvie DONNART (PLOURIVO)

à Yann QUÉRÉ (PAIMPOL)

Patrick HOUSSARD (PONTRIEUX)

à Renaud MERLÉ (LA ROCHE JAUDY)

Serge HENRY (TROGUÉRY)	à	Renaud MERLÉ (LA ROCHE JAUDY)
Gaël STÉPHAN (TRÉGASTEL)	à	Maurice PENNEC (LOUANNEC)
Didier GHEUX (PLOUHA) (TRÉVENEUC)	à	Arthur ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET
Loïc RAOUL (PORDIC) (TRÉVENEUC)	à	Arthur ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET
Pierre BOULAD (SAINT-QUAY-PORTRIEUX) (TRÉVENEUC)	à	Arthur ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET
Jean-Pierre QUESNEL (PLOUGRESCANT)	à	Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC)
Marie-Yvonne GALLAIS (MINIHY-TRÉGUIER)	à	Erven LÉON (PERROS-GUIREC)
Gilbert LE CHEVANTON (PLEUDANIEL)	à	Erven LÉON (PERROS-GUIREC)
Xavier HAMON (BREST)	à	Erven LÉON (PERROS-GUIREC)
Yves CORBEL (PLOUGUIEL)	à	François PLÉGADES (PENVÉNAN)
Jean-Luc ROUXEL (PLÉBOULLE)	à	Alain ANDRÉ (PLURIEN)

Pour les communes du département du Finistère :

Olivier HERLEDANT (Kerlaz)	à	Jean-Yves BRIANT (CARANTEC)
Patrick BERTHELOT (CROZON)	à	Jean-Yves BRIANT (CARANTEC)
Michel ABARNOU (LOCMARIA-PLOUZANÉ)	à	Jean-Yves BRIANT (CARANTEC)
Yann BRIAND (LOCQUIREC)	à	Alain TIRILLY (GUIMAËC)
Gérard LE GUEN (GUISSÉNY)	à	Pascal CAILLY (KERLOUAN)
François LE BERRE (LAMPAUL-PLOUARZEL)	à	Sébastien BELLEC (LAMPAUL-PLOUDALMÉZEAU)
Gildas FOREST (BRÉLÈS)	à	Sébastien BELLEC (LAMPAUL-PLOUDALMÉZEAU)
Patrick SANCHEZ (LE CONQUET)	à	Sébastien BELLEC (LAMPAUL-PLOUDALMÉZEAU)
Grégory HELLIO (CLÉDER)	à	Patrick GUEN (PLOUGOULM)
Philippe CRÉACH (SIBIRIL)	à	Patrick GUEN (PLOUGOULM)
Guy TALOC (TRÉGLONOU)	à	Alain ROMÉY (PLOUGUERNEAU)
Philippe MORVAN (LE RELECQ-KERHUON)	à	Olivier MARZIN (PLOUGUIN)
Camille BESSON (PLOUIDER)	à	Roger BOSSARD (PLOUNÉVEZ-LOCHRIST)
Isidore TALARMIN (LANDUNVEZ)	à	Yves ROBIEN (PORSPODER)
Arnaud LEYZOUR (LANILDUT)	à	Yves ROBIEN (PORSPODER)
Ronan JÉZÉQUEL (PLOUARZEL)	à	Yves ROBIEN (PORSPODER)
Pascal GODEC (LE GUILVINEC)	à	Alain GERBE (TRÉOGAT)
Jean-Yves ROZEN (Plobannaec – Lesconil)	à	Alain GERBE (TRÉOGAT)
Stéphane DAOULAS (PLOMEUR)	à	Alain GERBE (TRÉOGAT)
Didier DELHALLE (MOLÈNE)	à	Ronan JUHEL (SAUZON)
Jean-Marc BREN (PENMARC'H)	à	Jean-Louis BUANNIC (CC Pays Bigouden Sud)
Tarek HAMED (BREST)	à	Jean-Louis BUANNIC (CC Pays Bigouden Sud)
Nathalie CARROT-TANNEAU (TREFFIAGAT-LÉCHIAGAT)	à	Jean-Louis BUANNIC (CC Pays Bigouden Sud)

Pour les communes du département d'Ille et Vilaine :

Patrice VIVIEN (SAINT-COULOMB)	à	Gérard CASANOVA (SAINT-LUNAIRE)
--------------------------------	---	---------------------------------

Pour les communes du département de la Manche :

Annie POISSON (BARNEVILLE-CARTERET)	à	Frédérique BOURY (PORT-BAIL-SUR-MER)
Michel PACILLY (LES MOITIERS D'ALONNE)	à	Frédérique BOURY (PORT-BAIL-SUR-MER)
Georges HELAOUET (SAINT-GEORGES DE LA RIVIÈRE)	à	Frédérique BOURY (PORT-BAIL-SUR-MER)

Pour les communes du département du Morbihan :

Philippe BOUILLARD (BILLIERS)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Sophie LECANUET (LA TRINITE-SUR-MER)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Eric PROSPER (PLOUHARNEL)	à	Pierre BEGKOYIAN (LOCMARIAQUER)
Daniel LE CARRER (BELZ)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Pascal MARTEAU (ERDEVEN)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Florence MAHEVAS (LOCOAL-MENDON)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Régis JAFFRÉ (PLOUHINEC)	à	Ronan JUHEL (SAUZON)
Gildas QUENDO (QUIBERON)	à	Pierre BEGKOYIAN (LOCMARIAQUER)
Patrick AGAESSE (SAINTE-HÉLÈNE)	à	Pierre BEGKOYIAN (LOCMARIAQUER)
Bertrand MASSONNEAU (LOCTUDY)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Emilie MOIDSON (HOËDIC)	à	Ronan JUHEL (SAUZON)

Pour les EPCI :

Marc ROUSIC (MORLAIX COMMUNAUTE) à Serge LE PINVIDIC (SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS)

Pour le Conseil Départemental du Finistère :

Viviane BERVAS à Jean-Marc PUCHOIS
Laure CARAMARO à Jean-Marc PUCHOIS

Pour le Conseil Départemental des Côtes d'Armor :

Solenn MESLAY à Marie-Annick GUILLOU
Graziella SÉGONI à Marie-Annick GUILLOU

Pour le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine

Cécile BOUTON à Gaëlle MESTRIES (CD 35)
Yann SOULABAILLE à Gaëlle MESTRIES (CD 35)

Pour le Conseil Départemental de la Manche

Daniel DENIS à Yvan TAILLEBOIS (CD50)

Secrétaire de séance : Yvan TAILLEBOIS (CD50)

Vu les articles L 827-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la protection sociale complémentaire ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 8 novembre 2011 ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'avis du bureau syndical en date du 14 janvier 2026 ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 22 janvier 2026 ;

Le Président expose que les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

- > Les risques santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,
- > Les risques prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès.

Cette participation est obligatoire pour :

Le risque santé depuis le 1^{er} janvier 2026 (montant minimal de 15 € brut mensuel selon l'article 6 du décret n°2022-581). Les garanties minimales sont celles du « contrat responsable », complétées du « panier de soins ».

Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur doivent être proposées selon le mode de contractualisation : contrat individuel d'assurance labellisé, ou contrat collectif d'assurance à adhésion facultative (ou obligatoire) souscrit dans le cadre d'une convention de participation.

Lors du premier semestre 2025, 255 collectivités (soit près de 10 000 agents concernés) ont manifesté leur intention de rejoindre la convention de participation départementale proposée par le CDG 22 au titre du risque Santé.

Cette intention s'est manifestée par une lettre d'intention et la fourniture de fichiers statistiques.

Monsieur le Président rappelle que par délibération du comité syndical n° CS-2025-16, le comité syndical avait approuvé la participation à l'appel public à concurrence lancé par le CDG22 afin d'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance.

Cette première phase a permis au Centre de Gestion des Côtes d'Armor d'engager une procédure de consultation.

À l'issue de la procédure d'appel à concurrence, le Centre de Gestion des Côtes d'Armor a retenu, après avis favorable du comité social territorial départemental, l'offre de la MNT pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2032.

Il convient désormais de confirmer l'intention d'adhésion de la collectivité au dispositif proposé par le CDG.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- > **D'ADHERER** à la convention de participation mise en place par le CDG22 pour le risque Complémentaire santé à effet du 01.04.2026 ;
- > **DE VERSER** une participation mensuelle brute par agent à la date d'effet de la convention en respectant le minimum prévu à l'article 6 du décret n°2022-581, cette participation s'élèvera à un montant mensuel brut par agent de 15 €.

- > Nombre de votants : 114
- > Nombre de suffrages exprimés : 114
- > Majorité requise : 58

Vote :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0

Décision approuvée par la majorité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,




Erven LÉON
Président



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 21 février 2026

Délibération n°CS-2026-11

Approbation rapport d'activité de Vigipol pour l'année 2025
et autorisation de diffusion

Le samedi 21 février 2026 à 10h00, le Comité syndical de Vigipol, dûment convoqué, s'est réuni au Pôle Culturel « Le Roudour » à Saint-Martin-des-Champs (29) sous la présidence d'Erven LÉON, Président du Syndicat mixte.

Délégués :

En exercice : 180

Quorum : 91

Présents votants : 55

Pouvoirs : 59

Total des présents et représentés : 114

Date de convocation : 15 janvier 2026

Date d'affichage : 20/01/2026

DELEGUES PRESENTS

Pour les communes du département des Côtes d'Armor : Renaud MERLÉ (LA ROCHE-JAUDY), Marc NÉDÉLEC (LANNION), Maurice PENNEC (LOUANNEC), Yann QUÉRÉ (PAIMPOL), François PLÉGADES (PENVÉNAN), Erven LÉON (PERROS-GUIREC), Raymond MORINIÈRE (PLESTIN-LES-GRÈVES), Hervé GOURMELON (PLOULEC'H), Alain ANDRÉ (PLURIEN), Jean-Max MARTIN (SAINT-MICHEL-EN-GRÈVE), Gildas MORVAN (TRÉDUDER), Hervé LORINQUER (TRÉLÉVERN), Arthur ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET (TRÉVENEUC), Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC)

Pour les communes du département du Finistère : Jean-Yves BRIANT (CARANTEC), Hélène DALBESIOLE GUERN (GOULVEN), Alain TIRILLY (GUIMAËC), Daniel GUYOMARC'H (HENVIC), Armand GLIDIC (ILE DE BATZ), Pascal CAILLY (KERLOUAN), Sébastien BELLEC (LAMPAUL-PLOUDALMÉZEAU), Laurent LE GOFF (LANDÉDA), Juliette BOHIC (LOCQUÉNOLÉ), Nathalie BARNET (MORLAIX), Jacques ROBIC (PLOUZOC'H), François VOGEL (PLOUGASNOU), Patrick GUEN (PLOUGOULM), Alain ROMÉY (PLOUGUERNEAU), Olivier MARZIN (PLOUGUIN), Philippe N'GOMA (PLOUNÉOUR -BRIGNOGAN-PLAGES), Roger BOSSARD (PLOUNÉVEZ-LOCHRIST), Hervé LE COZ (POULDREUZIC), Yves ROBIN (PORSPODER), Jean-Jacques ROIGNANT (ROSCOFF), Marc BOIZARD (SAINT-JEAN-DU-DOIGT), Serge LE PINVIDIC (SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS), Hervé KERGUIDUFF (SAINT-PABU), Jean-Luc DARIDON (SANTEC), Christian ABAZIOU (TRÉFLEZ), Alain GERBE (TRÉOGAT)

Pour les communes du département de l'Ille-et-Vilaine : Gérard CASANOVA (SAINT-LUNAIRE)

Pour les communes du département de la Manche : Frédérique BOURY (PORT-BAIL-SUR-MER)

Pour les communes du département du Morbihan : Eric DELANOÉ (BANGOR), Chantal JULIEN (ÉTEL), Jean-Luc GUENNEC (LE PALAIS), Pierre BEGKOYIAN (LOCMARIAQUER), Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT), Ronan JUHEL (SAUZON)

Pour le conseil départemental des Côtes d'Armor : Marie-Annick GUILLOU, Michel DESBOIS

Pour le conseil départemental du Finistère : Jean-Marc PUCHOIS

Pour le conseil départemental de l'Ille-et-Vilaine : Gaëlle MESTRIES

Pour le conseil départemental de la Manche : Yvan TAILLEBOIS

Pour le conseil régional de Bretagne : Christine PRIGENT

Pour les EPCI : Jean-Louis BUANNIC (CC Pays Bigouden Sud)

DELEGUES EXCUSES

Pour les communes du département des Côtes d'Armor : Gilbert BERTRAND (BINIC - ÉTABLES-SUR-MER), François-Yves LE THOMAS (BRÉHAT), Marie-Paule ALLAIN (ERQUY), Patrice FAUDIÈRE (FRÉHEL), Coralie BEAUVAIS (KERBORS), Roseline FAVEAUX (KERFOT), Christelle LÉVY-ROBERT (LAMBALLE-ARMOR), Michelle MENGUY (LANLOUP), Guillaume POSTADJIAN (LANMODEZ), Yoann JUMEL (LÉZARDRIEUX), Pierre-Alexis BLÉVIN (PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ), Pascal LAPORTE (PLÉRIN), Gilbert LE BRIAND (PLEUBIAN), Yvonne SÉGURA (PLEUMEUR-BODOU), Jean-Luc HERVÉ (PLÉVENON), Catherine MORIN (PLOUBAZLANEC), Gilles PAGNY (PLOUZÉC), Yann KERGOAT (PLOUMILLIAU), Damien GASPAILLARD (SAINT-BRIEUC), Gérard VILT (SAINT-CAST-LE-GUILDON), Yvon LE SÉGUILLON (TRÉDARZEC), Patrick JORAND (TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU), Mickaël EVEN (TRÉGUIER), Laurent BOYER (TRÉBEURDEN)

Pour les communes du département du Finistère : Gérard GOUZIE (PLOUDALMÉZEAU), Pascal DOURLIN (COMBRIT - SAINTE-MARINE), François BESOMBES (CONCARNEAU), Marc DEFACQ (PONT L'ABBÉ), Dominique THOMAS (CAMARET), Henri LELIAS (LANNILIS), Matthieu VIU (L'ÎLE TUDY), Fanch QUÉNOT (OUessant), Mickaël VILLENEUVE (PLOUÉNAN), François ROUÉ (PLOUESCAT), Pierre DUROSE (PLOUGONVELIN), Patrice COATANÉA (PLOUMOGUER), Florian PRÉVEL (PLOUZANÉ), Dominique ANDRO (PLOVAN), Philippe LUCAS (PLOZÉVET), Jean-Edern AUBRÉE (SAINT-JEAN-TROLIMON), Annie KERHASCOËT (SAINT-NIC), Marc CONSTANTIN (SAINT-POL-DE-LÉON), François SPINEC (SEIN), Hervé RICHARD (TAULÉ), Marie-Françoise LE GLÉAU (TRÉBABU), Jean-Jacques XUEREB (Tréguennec)

Pour les communes du département d'Ille-et-Vilaine : Laurence QUERRIEN (CANCALE), Caroline DESQUESSES (SAINT-MALO)

Pour les communes du département de la Manche : Francis BOTTA (SAINT JEAN DE LA RIVIÈRE)

Pour les communes du département du Morbihan : Phillipe LE FUR (HOUAT), Jacques BATHIAT (ILE-AUX-MOINES), Dominique ROUSSELOT (LOCMARIA), Frédéric PINEL (SAINT GILDAS DE RHUYS), Christophe DELAPORTE (SAINT-PIERRE QUIBERON)

Pour les communes du département de Vendée : Laurent CHAUVET (ILE D'YEU)

Pour les communes du département de Charente Maritime : Valérie VALADE (ILE D'AIX)

Pour les EPCI : Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU (CC DE BELLE-ÎLE-EN-MER), Xavier MARTIN (LTC), Hervé LE COZ (CC du Haut Pays BIGOUDEN)

Pour le conseil départemental du Finistère : Barthélémy GONELLA

Pour le conseil départemental d'Ille et vilaine : Marcel LE MOAL

Pour le conseil départemental de la Manche : Benoît FIDELIN, Damien PILLON

Pour le conseil régional de Bretagne : Gaël LE MEUR, Daniel CUEFF, Denis PALLUEL, Aurélie MARTORELL

POUVOIRS

Pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Sylvie DONNART (PLOURIVO)

à

Yann QUÉRÉ (PAIMPOL)

Patrick HOUSSARD (PONTRIEUX)	à	Renaud MERLÉ (LA ROCHE JAUDY)
Serge HENRY (TROGUÉRY)	à	Renaud MERLÉ (LA ROCHE JAUDY)
Gaël STÉPHAN (TRÉGASTEL)	à	Maurice PENNEC (LOUANNEC)
Didier GHEUX (PLOUHA) (TRÉVENEUC)	à	Arthur ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET
Loïc RAOUL (PORDIC) (TRÉVENEUC)	à	Arthur ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET
Pierre BOULAD (SAINT-QUAY-PORTRIEUX) (TRÉVENEUC)	à	Arthur ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET
Jean-Pierre QUESNEL (PLOUGRESCANT)	à	Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC)
Marie-Yvonne GALLAIS (MINIHY-TRÉGUIER)	à	Erven LÉON (PERROS-GUIREC)
Gilbert LE CHEVANTON (PLEUDANIEL)	à	Erven LÉON (PERROS-GUIREC)
Xavier HAMON (BREST)	à	Erven LÉON (PERROS-GUIREC)
Yves CORBEL (PLOUGUIEL)	à	François PLÉGADES (PENVÉNAN)
Jean-Luc ROUXEL (PLÉBOULLE)	à	Alain ANDRÉ (PLURIEN)

Pour les communes du département du Finistère :

Olivier HERLEDANT (Kerlaz)	à	Jean-Yves BRIANT (CARANTEC)
Patrick BERTHELOT (CROZON)	à	Jean-Yves BRIANT (CARANTEC)
Michel ABARNOU (LOCMARIA-PLOUZANÉ)	à	Jean-Yves BRIANT (CARANTEC)
Yann BRIAND (LOCQUIREC)	à	Alain TIRILLY (GUIMAËC)
Gérard LE GUEN (GUISSENY)	à	Pascal CAILLY (KERLOUAN)
François LE BERRÉ (LAMPAUL-PLOUARZEL)	à	Sébastien BELLEC (LAMPAUL-PLOUDALMÉZEAU)
Gildas FOREST (BRÉLÈS)	à	Sébastien BELLEC (LAMPAUL-PLOUDALMÉZEAU)
Patrick SANCHEZ (LE CONQUET)	à	Sébastien BELLEC (LAMPAUL-PLOUDALMÉZEAU)
Grégory HELLIO (CLÉDER)	à	Patrick GUEN (PLOUGOULM)
Philippe CRÉACH (SIBIRIL)	à	Patrick GUEN (PLOUGOULM)
Guy TALOC (TRÉGLONOU)	à	Alain ROMÉY (PLOUGUERNEAU)
Philippe MORVAN (LE RELECQ-KERHUON)	à	Olivier MARZIN (PLOUGUIN)
Camille BESSON (PLOUIDER)	à	Roger BOSSARD (PLOUNÉVEZ-LOCHRIST)
Isidore TALARMIN (LANDUNVEZ)	à	Yves ROBIEN (PORSPODER)
Arnaud LEYZOUR (LANILDUT)	à	à Yves ROBIEN (PORSPODER)
Ronan JÉZÉQUEL (PLOUARZEL)	à	à Yves ROBIEN (PORSPODER)
Pascal GODEC (LE GUILVINEC)	à	Alain GERBE (TRÉOGAT)
Jean-Yves ROZEN (Plobannalec – Lesconil)	à	Alain GERBE (TRÉOGAT)
Stéphane DAOULAS (PLOMEUR)	à	à Alain GERBE (TRÉOGAT)
Didier DELHALLE (MOLÈNE)	à	Ronan JUHEL (SAUZON)
Jean-Marc BREN (PENMARC'H)	à	Jean-Louis BUANNIC (CC Pays Bigouden Sud)
Tarek HAMED (BREST)	à	Jean-Louis BUANNIC (CC Pays Bigouden Sud)
Nathalie CARROT-TANNEAU (TREFFIAGAT-LÉCHIAGAT)	à	Jean-Louis BUANNIC (CC Pays Bigouden Sud)

Pour les communes du département d'Ille et Vilaine :

Patrice VIVIEN (SAINT-COULOMB)	à	Gérard CASANOVA (SAINT-LUNAIRE)
--------------------------------	---	---------------------------------

Pour les communes du département de la Manche :

Annie POISSON (BARNEVILLE-CARTERET)	à	Frédérique BOURY (PORT-BAIL-SUR-MER)
Michel PACILLY (LES MOITIERS D'ALONNE)	à	Frédérique BOURY (PORT-BAIL-SUR-MER)
Georges HELAOUET (SAINT-GEORGES DE LA RIVIÈRE)	à	Frédérique BOURY (PORT-BAIL-SUR-MER)

Pour les communes du département du Morbihan :

Philippe BOUILLARD (BILLIERS)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Sophie LECANUET (LA TRINITE-SUR-MER)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Eric PROSPER (PLOUHARNEL)	à	Pierre BEGKOYIAN (LOCMARIAQUER)
Daniel LE CARRER (BELZ)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Pascal MARTEAU (ERDEVEN)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Florence MAHEVAS (LOCOAL-MENDON)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Régis JAFFRÉ (PLOUHINEC)	à	Ronan JUHEL (SAUZON)
Gildas QUENDO (QUIBERON)	à	Pierre BEGKOYIAN (LOCMARIAQUER)
Patrick AGAESSE (SAINTE-HÉLÈNE)	à	Pierre BEGKOYIAN (LOCMARIAQUER)
Bertrand MASSONNEAU (LOCTUDY)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)

Emilie MOIDSON (HOËDIC)

à

Ronan JUHEL (SAUZON)

Pour les EPCI :

Marc ROUSIC (MORLAIX COMMUNAUTÉ)

à

Serge LE PINVIDIC (SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS)

Pour le Conseil Départemental du Finistère :

Viviane BERVAS

à

Jean-Marc PUCHOIS

Laure CARAMARO

à

Jean-Marc PUCHOIS

Pour le Conseil Départemental des Côtes d'Armor :

Solenn MESLAY

à

Marie-Annick GUILLOU

Graziella SÉGONI

à

Marie-Annick GUILLOU

Pour le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine

Cécile BOUTON

à

Gaëlle MESTRIES (CD 35)

Yann SOULABAILLE

à

Gaëlle MESTRIES (CD 35)

Pour le Conseil Départemental de la Manche

Daniel DENIS

à

Yvan TAILLEBOIS (CD50)

Secrétaire de séance : Yvan TAILLEBOIS (CD50)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité de produire un rapport d'activité pour informer les collectivités fondatrices, les financeurs, les partenaires et l'ensemble des interlocuteurs de Vigipol sur l'activité du Syndicat mixte au cours de l'année passée ;

Après avoir entendu le rapporteur,

Sur proposition du Président,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter le rapport d'activité 2025 du Syndicat mixte Vigipol (annexé à la présente délibération) et de procéder à sa diffusion.

- > Nombre de votants : 114
- > Nombre de suffrages exprimés : 114
- > Majorité requise : 58

Vote :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0

Décision approuvée par la majorité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,



Erven LÉON
Président